

PROGRAMME EXPORTATION

Rapport d'évaluation

Pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020



PRÉFACE

NOTES AU LECTEUR

- 1) Les données de gestion et des résultats extraites du système Clientis et du tableau de bord OBI sont des situations du programme constatées à la fin septembre 2020, dans le but d'assurer la cohérence entre les données de gestion et les données des résultats. Les systèmes Clientis et OBI sont mis à jour de façon continue, ce qui explique les éventuelles différences entre deux situations. Par conséquent, des situations prises à des instants t différents, par exemple l'une en avril 2020 ou en juin 2020 et l'autre en septembre 2020, ne donneront pas tout à fait les mêmes chiffres.
- 2) Sauf avis contraire dans le texte, toutes les sommes indiquées sont en dollars canadiens. Les symboles suivants sont utilisés : k\$ pour « milliers de dollars » et M\$ pour « millions de dollars ».
- 3) Selon l'indicateur considéré, le total des résultats peut comporter un écart de ± 1 % pour les pourcentages ou de ± 1 pour les autres valeurs. Cet écart s'explique par l'arrondissement des résultats présentés.
- 4) Dans le présent document, le terme « PME » désigne toute petite ou moyenne entreprise de moins de 250 employés, sans tenir compte de son chiffre d'affaires ou de la valeur de ses actifs. Cette définition est plus adaptée au contexte québécois que celle de Statistique Canada (« entreprise de moins de 500 employés »). En outre, elle correspond à la définition en vigueur au sein de l'Union européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économiques.
- 5) À moins d'avis contraire, les résultats présentés dans le document sont pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020.
- 6) Les répercussions du blocus ferroviaire et de la pandémie de COVID-19 sur les exportations de certaines entreprises québécoises n'ont commencés à se faire sentir qu'à partir de mars 2020, et concernent donc une période négligeable par rapport à l'ensemble de la période évaluée, qui s'étend du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020.

L'évaluation des résultats du Programme Exportation (PEX) est réalisée en vertu du cadre normatif du programme, qui prend fin le 31 mars 2021. Elle vise à apprécier les résultats de l'aide financière de 93 millions de dollars (M\$) accordée dans le cadre du programme pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020. Elle porte sur les éléments suivants : la pertinence du programme dans sa réponse aux besoins ayant justifié sa mise en place, son efficacité à atteindre les résultats visés, l'efficacité de l'aide financière accordée et la conformité de sa mise en œuvre. L'évaluation a été confiée à la Direction des programmes et de l'évaluation (DPE) du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI).

Les autorités et les gestionnaires responsables du programme au Ministère sont les principaux clients du mandat. Les autorités sont le sous-ministre en titre et le sous-ministre associé du Secteur des politiques économiques et affaires extérieures. Les parties prenantes associées à cette évaluation sont les unités administratives représentées au comité d'évaluation, dont la composition est détaillée en page ii du présent rapport.

La présente évaluation a été réalisée conformément à la Politique ministérielle d'évaluation de programme et à la Charte d'évaluation de programme, disponibles à l'adresse suivante : www.Québec.ca.

AUTEUR DU RAPPORT

Christophe Marchal
Évaluateur en chef
Recherche et rédaction
Direction des programmes et de l'évaluation
Ministère de l'Économie et de l'Innovation
Ce document est disponible
sur demande auprès de cette direction.

POUR NOUS JOINDRE

Direction des programmes et de l'évaluation
Ministère de l'Économie et de l'Innovation
710, place D'Youville, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Téléphone : 418 691-5698, poste 4930
Pour plus d'information :
evaluation@economie.gouv.qc.ca

REMERCIEMENTS

Le présent document est le fruit de la collaboration de plusieurs personnes sans lesquelles les travaux n'auraient pu être menés à leur terme. À cet égard, nous tenons à remercier toutes les personnes associées de près ou de loin à la réalisation de ce rapport d'évaluation, et plus particulièrement les directions suivantes :

- La Direction des partenariats canadiens et internationaux en innovation, la Direction de la coordination des interventions économiques territoriales et la Direction régionale de la Capitale-Nationale à Investissement Québec ainsi que la Direction de l'intervention stratégique et des partenariats du Secteur des exportations à Investissement Québec International;
- La Direction de l'accès aux marchés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);
- La Direction générale des politiques, de l'intelligence économique et des résultats et la Direction de la recherche et de l'analyse à Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC).

Nous remercions les membres du comité d'évaluation, qui ont été invités en fonction de leurs connaissances et de leur expérience concernant la conception, l'administration ou la mise en œuvre du programme. Le comité d'évaluation, constitué à l'occasion du présent mandat, avait pour objectif d'obtenir l'assurance que les constats du rapport d'évaluation sont valides et fidèles à la réalité et que les appréciations qui en découlent sont objectives. Plus spécifiquement, les membres du comité devaient valider le cadre et le rapport d'évaluation et conseiller l'évaluateur sur l'orientation des travaux et la stratégie générale d'évaluation, tout en apportant un éclairage sur des questions importantes qui pouvaient se poser en cours de réalisation du mandat.

MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION

- **Geneviève Poirier**, directrice
Direction de l'intervention stratégique et des partenariats, Secteur des exportations, Investissement Québec International
- **Julie Bergeron**, analyste-conseil
Direction de la coordination des interventions économiques territoriales, Secteur de l'entrepreneuriat et de la compétitivité des entreprises et des régions, MEI
- **Sandrine Hervé**, conseillère en commercialisation
Direction de l'accès aux marchés, MAPAQ
- **Apollinaire Ganlaky**, conseiller en optimisation et suivi de la performance
Direction des partenariats canadiens et internationaux en innovation, Secteur PEAE, MEI
- **Jean-François Talbot**, directeur
Direction régionale de la Capitale-Nationale, Investissement Québec
- **Houda Boutaicha**, analyste en évaluation
Direction de la recherche et de l'analyse, Développement économique Canada (DEC) pour les régions du Québec
- **Éric Gélinas**, chef d'équipe
Direction générale des politiques, de l'intelligence économique et des résultats, DEC pour les régions du Québec
- **Christophe Marchal**, évaluateur en chef
Direction des programmes et de l'évaluation (DPE), MEI

Observatrice

- **Claudine Marchand**, conseillère en programmes
DPE, MEI

Sylvie Marcotte, CPA, CA

Directrice

Direction des programmes et de l'évaluation

Christophe Marchal

Évaluateur en chef

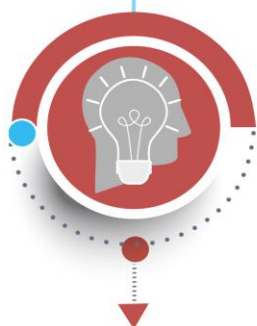
Direction des programmes et de l'évaluation

SOMMAIRE

La présente évaluation examine les résultats du Programme Exportation, dont les interventions représentent 93 M\$ d'aide financière accordée à 3 564 projets, du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020.

Les résultats du Programme Exportation sont **jugés satisfaisants**. Le programme est apprécié par les entreprises et il donne de bons résultats.

L'évaluation confirme la pertinence du programme, son efficacité à agir comme accélérateur et facilitateur de l'exportation des biens et des services des entreprises québécoises, principalement les PME, son efficience dans l'obtention des résultats attendus à des coûts jugés raisonnables et ses effets positifs pour les entreprises québécoises et l'économie du Québec.



B PERTINENCE

- Réponse adéquate à un besoin persistant d'aider les entreprises québécoises à exporter leurs produits.
- 80 % des projets soutenus n'auraient pas été entrepris en l'absence du programme.
- Absence de chevauchement avec d'autres programmes du gouvernement du Québec.
- Cohérence du programme avec les orientations du gouvernement et du MEI.
- 91 % des entreprises soutenues confirment l'utilité du programme.
- 78 % des entreprises soutenues confirment la valeur ajoutée du programme.



B EFFICACITÉ

- 3 386 entreprises clientes des ORPEX en 2019-2020.
- Soutien à 1 203 projets visant le renforcement de la capacité de commercialisation à l'exportation.
- Soutien à 2 361 projets visant l'intensification sur les marchés d'exportation ou le développement de nouveaux marchés.
- 894 entreprises ayant renforcé leur capacité de commercialisation à l'exportation.
- 1 045 entreprises ayant intensifié leur présence sur leurs marchés d'exportation.
- 2 092 entreprises ayant intensifié leurs démarches sur de nouveaux marchés.
- 2 049 M\$ de ventes dans les marchés hors Québec.
- 2 071 emplois créés et 12 065 emplois sauvegardés.
- 180 nouvelles entreprises exportatrices.



B EFFICIENCE

- Effet de levier de l'aide financière de 4,8.
- Effet de levier du programme sur l'investissement privé évalué à 2,7.
- Retombées économiques de 342 M\$ du programme.



B CONFORMITÉ

- Soutien à 2 106 entreprises québécoises et à 45 organismes.
- Clientèle et projets soutenus conformes au cadre normatif.
- Bonne gouvernance du programme en général.
- Satisfaction de 79 % des entreprises soutenues.
- Satisfaction élevée des organismes soutenus.

La gestion du principal volet du programme, soit le volet de l'aide aux entreprises (PEX-entreprises), a été confiée en juin 2020 à **Investissement Québec**, à titre de mandataire du gouvernement du Québec. Dans le cas d'un éventuel renouvellement du programme, il est suggéré :

- de porter attention à la continuité d'une bonne gouvernance dans la nouvelle structure de gestion du programme, notamment en veillant à un partage d'information efficace entre les unités administratives participant à la mise en œuvre du programme;
- de continuer à utiliser, dans l'éventuel nouveau cadre normatif du programme, la mention suivante : « l'aide financière ne peut être combinée à une aide financière provenant d'un autre programme du MEI, ce qui inclut le Fonds de développement économique du MEI (FDE) ».

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1	1.1 Objectifs de l'évaluation	1
LE CONTEXTE	1.2 Description du programme évalué	1
	1.3 Aide financière accordée dans le cadre du programme	3
	1.4 Méthode d'évaluation	4
	1.5 Portée et limites de l'évaluation	4
CHAPITRE 2	2.1 Réponse au besoin ayant justifié le programme.....	5
LA PERTINENCE	2.2 Cohérence avec d'autres interventions publiques	6
	2.3 Utilité et valeur ajoutée du programme pour la clientèle visée	8
CHAPITRE 2	3.1 Atteinte des résultats immédiats visés (extrants).....	10
L'EFFICACITÉ	3.2 Atteinte des résultats intermédiaires visés (effets)	12
	3.3 Obtention de retombées socioéconomiques positives.....	13
CHAPITRE 4	4.1 Efficience du programme	15
L'EFFICIENCE		
CHAPITRE 5	5.1 Conformité opérationnelle du programme	17
LA CONFORMITÉ	5.2 Satisfaction de la clientèle.....	18
CHAPITRE 6	6.1 Principaux constats	19
LES CONCLUSIONS	6.2 Réponses aux questions de l'évaluation.....	20
	6.3 Éléments à suivre.....	20
ANNEXES	ANNEXE 1 : Compléments méthodologiques	21
	ANNEXE 2 : Compléments d'information	24

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.1 OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Le cadre normatif du Programme Exportation (PEX) a été approuvé par le Conseil du trésor le 29 janvier 2018 pour une durée de trois ans, à la suite de la refonte des programmes d'aide financière destinée aux entreprises.

L'évaluation est réalisée en vertu du cadre normatif du programme, qui se termine le 31 mars 2021. Ses objectifs sont de rendre compte des résultats du Programme Exportation et d'apprécier l'atteinte des résultats visés. À cet égard, elle examine les quatre volets suivants : la pertinence du PEX dans sa réponse aux besoins ayant motivé sa mise en place, son efficacité à atteindre les résultats visés, son efficience dans l'obtention des résultats à un coût raisonnable pour les contribuables, et la conformité de ses opérations par rapport à son cadre normatif. L'examen de ces quatre volets doit permettre de répondre aux quatre questions suivantes :

1. Le programme a-t-il été pertinent pour soutenir les exportations des entreprises? (Pertinence)
2. Les résultats visés par le programme sont-ils atteints? (Efficacité)
3. Les résultats sont-ils obtenus à des coûts raisonnables? (Efficience)
4. La mise en œuvre du programme a-t-elle été conforme à son cadre normatif? (Conformité)

Le tableau 1.1 présente, sous forme abrégée, la grille d'évaluation utilisée pour répondre à ces quatre questions.

Tableau 1.1

Grille d'évaluation abrégée des résultats du Programme Exportation, avril 2017 à mars 2020

Volet	Critères à évaluer	Question
Pertinence		
	1. La réponse au besoin ayant justifié le programme	1
	2. La cohérence avec d'autres interventions publiques	1
	3. L'utilité et la valeur ajoutée pour la clientèle visée par le programme	1
Efficacité		
	4. L'atteinte des résultats immédiats visés (extrants)	2
	5. L'atteinte des effets visés (résultats intermédiaires)	2
	6. L'obtention de retombées socioéconomiques positives (résultats ultimes)	2
Efficience		
	7. L'efficience du programme	3
Conformité		
	8. La conformité opérationnelle du programme	4
	9. La satisfaction de la clientèle du programme	4

La Direction des programmes et de l'évaluation (DPE) du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a été mandatée pour réaliser la présente évaluation.

1.2 DESCRIPTION DU PROGRAMME ÉVALUÉ

1.2.1 La raison d'être du programme

Le besoin à l'origine du programme est de soutenir les entreprises québécoises dans leur développement et dans le renforcement de leur compétitivité à l'international, en vue de pallier les difficultés qu'elles peuvent rencontrer face à la concurrence internationale et provinciale accrue, à la montée du protectionnisme et à un environnement d'affaires en évolution rapide. La raison d'être du programme est aussi de contribuer à l'essor des exportations québécoises. À cet égard, la part des exportations québécoises de biens et services (internationales et interprovinciales) dans le produit intérieur brut (PIB) du Québec est passée de 61 % en 2000 à 47,5 %¹ en 2018. Environ 1,1 million d'emplois québécois² dépendent directement ou indirectement des exportations du Québec.

¹ Le Calepin : le commerce extérieur du Québec, MEI, 2019.

² Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020, Gouvernement du Québec, 2016.

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.2.2 Les objectifs et les résultats visés

L'objectif général du Programme Exportation est de sensibiliser les entreprises québécoises au potentiel de croissance que représentent les exportations et, par la suite, de les soutenir dans le développement et la diversification de leurs marchés extérieurs. Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants :

- Contribuer au renforcement de la capacité des entreprises à commercialiser leurs produits et services à l'échelle internationale.
- Appuyer les entreprises dans la réalisation de nouvelles ventes sur des marchés où elles ont déjà des ventes à leur actif.
- Aider les entreprises à réaliser des avancées commerciales significatives sur des marchés où elles ont déjà des ventes à leur actif.
- Appuyer les entreprises dans la réalisation de nouvelles ventes sur des marchés où elles n'ont pas de ventes à leur actif.
- Aider les entreprises à réaliser des avancées commerciales significatives sur des marchés où elles n'ont pas de ventes à leur actif.

À cet égard, les résultats visés par le programme sont les suivants :

- L'accroissement des ventes des entreprises appuyées dans les marchés hors Québec;
- L'accroissement du nombre d'entreprises ayant recours aux services d'un ORPEX;
- L'accroissement du nombre d'entreprises ayant renforcé leur capacité de commercialisation à l'exportation;
- L'accroissement du nombre d'entreprises ayant intensifié leur présence sur leurs marchés d'exportation;
- L'accroissement du nombre d'entreprises ayant intensifié leurs démarches de développement d'affaires sur de nouveaux marchés où elles n'avaient pas encore fait de ventes.

Chacun de ces résultats visés fait l'objet d'une cible dans la grille d'évaluation utilisée dans ce rapport. La chaîne des résultats du programme est présentée dans son modèle logique, à la section 1.A de l'annexe 1.

1.2.2 Les projets et les activités admissibles

Le programme permet de soutenir des projets d'entreprises ou des projets et le fonctionnement d'organismes.

- **Entreprises** : C'est le volet PEX-entreprises du programme. Les projets et les activités admissibles sont les activités de développement des affaires (ex. : foire commerciale, mission de prospection, négociation d'ententes commerciales et de partenariats, recrutement d'un agent ou d'un distributeur, soumission pour un appel d'offres international, etc.), le coaching pour le développement de marchés, l'embauche d'un spécialiste en développement des marchés hors Québec, l'élaboration d'un diagnostic export ou d'un plan d'affaires international, l'étude de marchés étrangers, l'obtention d'une homologation ou d'une certification internationale facilitant l'exportation, l'adaptation ou la conception d'outils promotionnels pour les marchés étrangers, le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de commercialisation en ligne ainsi que les activités d'implantation hors Québec, dans la mesure où le projet aurait des retombées économiques pour le Québec.
- **Organismes** : C'est le volet PEX-organismes du programme. Les projets et les activités admissibles sont axés sur les besoins des entreprises et doivent viser la sensibilisation, la formation, l'accompagnement des entreprises et la promotion des exportations. Les projets et les activités admissibles sont les suivants :
 - le soutien au fonctionnement et aux activités des organismes régionaux de promotion des exportations (ORPEX), pour la prestation d'un service régional de promotion des exportations;
 - les activités de sensibilisation, de formation et d'accompagnement d'entreprises;
 - l'organisation de missions de prospection commerciale, de participations à des foires commerciales, d'accueil de missions ou de salons d'acheteurs étrangers;
 - les études sur les enjeux du commerce international et sur le potentiel de marché de certains secteurs d'activité économique et de certains territoires.

1.2.2 La clientèle admissible au programme

Les clientèles admissibles sont les suivantes :

- Les entreprises légalement constituées en vertu des lois du gouvernement du Québec ou du Canada et ayant un établissement au Québec, y compris celles de l'économie sociale et les coopératives non financières, dans les secteurs d'activité admissibles (manufacturier, commerce de détail et commerce de gros à valeur ajoutée,

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

tertiaire moteur). Les entreprises et organismes de certains secteurs économiques ne sont toutefois pas admissibles ou le sont sous certaines conditions;

- Les entreprises et organismes d'un secteur d'activité relevant d'un autre ministère, dans la mesure où leurs projets ne peuvent être appuyés financièrement, en tout ou en partie, par le ministère responsable de leur secteur économique;
- Les organismes à but non lucratif (OBNL) légalement constitués dont la mission, les objectifs et les actions s'inscrivent dans les orientations et les objectifs du Ministère en matière de promotion du commerce extérieur;
- Les organismes des réseaux d'éducation et les établissements d'enseignement du Québec.

1.3 AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME

Le PEX est à la fois un programme d'aide directe aux entreprises et un programme d'aide indirecte aux entreprises. À cet égard, l'aide financière peut être accordée directement à une entreprise (PEX-entreprises) ou à un organisme dont l'activité ou le projet va bénéficier à des entreprises (PEX-organismes).

Du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020, les interventions du programme ont représenté 93 M\$ d'aide financière, dont 81,7 M\$ accordés à des entreprises (PEX-entreprises) et 11,4 M\$ accordés à des organismes (PEX-organismes). Le tableau 1.2 présente la situation du programme pour la période évaluée.

Tableau 1.2

Aide financière accordée dans le cadre du Programme Exportation, en milliers de dollars, au 31 mars 2020

Année financière	Montant accordé	Coût total des projets
2017-2018 (1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018)		
— PEX-entreprises	24 203	129 547
— PEX-organismes	2 302	9 992
Sous-total pour l'année 2017-2018	26 505	139 539
2018-2019 (1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019)		
— PEX-entreprises	26 240	172 731
— PEX-organismes	8 161	24 826
Sous-total pour l'année 2018-2019	34 401	197 557
2019-2020 (1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020)		
— PEX-entreprises	31 300	201 162
— PEX-organismes	901	5 168
Sous-total pour l'année 2019-2020	32 201	206 330
TOTAL DES TROIS ANNÉES (2017-2018, 2018-2019, 2019-2020)	93 107 k\$	543 426 k\$

Source : Système de mission Clientis, situation du PEX au 29 septembre 2020, période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020.

Le périmètre comptable du montant d'aide financière de 93 107 k\$ comprend les projets autorisés, les projets terminés et les projets en demande de révision, comme indiqué dans Clientis dans l'état de situation du PEX au 29 septembre 2020, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020³. Les montants indiqués sont en comptabilité d'exercice, c'est-à-dire qu'ils sont comptabilisés à l'année financière de la décision pour PEX-entreprises, ou à l'année de signature de la convention pour les organismes, et dans ce cas, pour la totalité de l'aide accordée.

Les disparités des montants annuels accordés aux organismes s'expliquent par les dates de signature des conventions de subvention aux ORPEX, établies pour trois années et renouvelées en 2018-2019. De plus, parmi les 11,4 M\$ d'aide accordés aux organismes, il y a 2,4 M\$ qui ne seront déboursés qu'en 2020-2021.

³ Le tableau 1.2 indique la situation du PEX dans Clientis au 29 septembre 2020, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020. Le système Clientis est mis à jour continuellement, ce qui explique les éventuelles différences entre deux situations prises à des instants *t* différents, par exemple, une situation en avril 2020 et un autre en septembre 2020.

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.4 MÉTHODE D'ÉVALUATION

La méthode d'évaluation consiste à comparer les résultats obtenus par le programme au 31 mars 2020 avec les cibles présentées à la section 1.B de l'annexe 1 – Grille d'évaluation 2020 des résultats du PEX. Les cibles sont composées des résultats visés précisés dans le cadre normatif du programme (volet efficacité) et des cibles habituelles du Ministère relativement aux volets de l'évaluation de la pertinence, de l'efficacité et de la conformité. Les écarts constatés permettent d'apprécier l'atteinte de chaque cible selon l'échelle suivante :

Appréciation	Signification de l'appréciation
Ⓐ	— Le degré Ⓐ signifie un résultat jugé très satisfaisant. Le résultat visé est dépassé.
Ⓑ	— Le degré Ⓑ signifie un résultat jugé satisfaisant. Le résultat visé est atteint.
Ⓒ	— Le degré Ⓒ signifie un résultat jugé perfectible. Le résultat visé est en partie atteint.
Ⓓ	— Le degré Ⓓ signifie un résultat jugé insatisfaisant. Le résultat visé n'est pas atteint.

Les sources d'information utilisées regroupent les éléments suivants :

- **Données administratives de suivi de gestion et de reddition de comptes du programme**

Cette source comprend l'ensemble de la documentation suivante :

- Système de mission Clientis du Ministère, pour le suivi des aides budgétaires du programme;
- Système Oracle Business Intelligence (OBI) du Ministère, pour le suivi des résultats du programme;
- Rapports annuels d'activités des ORPEX et documentation disponible;
- Revue de littérature et documentation administrative (cadre normatif du programme).

- **Enquêtes téléphoniques auprès des entreprises et des organismes soutenus dans le cadre du PEX**

Les enquêtes ont été réalisées de juillet à août 2020 auprès des populations suivantes :

- 2 107 entreprises bénéficiaires d'une aide financière (PEX-entreprises). L'échantillon joint est composé de 813 entreprises répondantes, et la marge d'erreur des résultats est de ± 3 %.
- 3 386 entreprises clientes des ORPEX (PEX-organismes). L'échantillon joint est composé de 956 entreprises répondantes, et la marge d'erreur des résultats est de ± 3 %.
- 844 entreprises dont la demande d'aide financière a été refusée. L'échantillon joint est composé de 340 entreprises répondantes et la marge d'erreur des résultats est de ± 4 %.
- 45 organismes soutenus dans le cadre du programme (PEX-organismes). L'échantillon joint est composé de 14 organismes répondants, soit 31 % de la population. En conséquence, les données de cet échantillon ont été traitées avec prudence. Seules les très fortes majorités sont considérées.

Les détails sont disponibles à la section 1.C de l'annexe 1 – Sources d'information – Détails.

- **Consultation des parties prenantes à la gestion du programme**

Une consultation par formulaire a été réalisée au courant de l'été 2020 auprès des 17 directions régionales du Ministère parties prenantes à la mise en œuvre et à l'administration du programme. La participation a été bonne et elle a abouti à 16 formulaires remplis sur 17.

- **Statistiques officielles disponibles en recherche et en innovation**

L'indicateur considéré est la proportion d'entreprises ayant introduit une innovation entre 2015 et 2017, comparativement à la période de 2012 à 2015, selon les données de l'Enquête sur l'innovation et les stratégies d'entreprise.

1.5 PORTÉE ET LIMITES DE L'ÉVALUATION

L'évaluation porte sur la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020. Celle-ci correspond aux années financières gouvernementales suivantes : 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020. Pour simplifier la présentation des informations, la codification suivante est utilisée : 2018, 2019 et 2020. Les limites de l'évaluation des résultats du programme et les stratégies d'atténuation de leurs effets sont présentées à la section 1.D de l'annexe 1 – Les limites de l'évaluation.



CHAPITRE 2

PERTINENCE DU PROGRAMME

2.1 CRITÈRE 1

RÉPONSE AU BESOIN AYANT JUSTIFIÉ LE PROGRAMME

LES CIBLES

1. Persistance du besoin de soutenir l'exportation auprès des entreprises québécoises.
2. Une majorité des projets réalisés en totalité ou en partie grâce au soutien financier reçu.

Constats relatifs à la cible 1

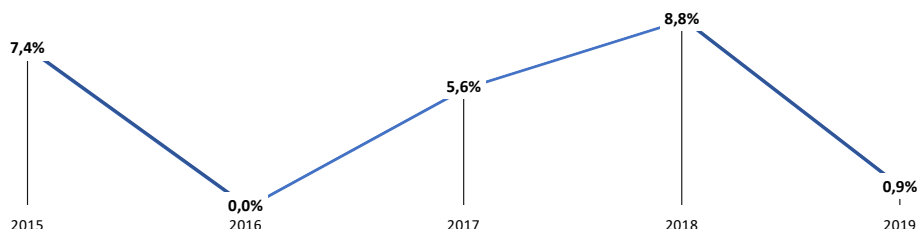
La raison d'être du programme est de soutenir les entreprises dans leur processus d'exportation. Il s'agit du besoin à l'origine du déploiement du programme. Comment ce besoin a-t-il évolué de 2015 à 2019?

Le graphique 2.1 illustre les variations annuelles de la valeur des exportations internationales de biens, de 2015 à 2019 (dernière année disponible)⁴. Les constats sont les suivants :

- En 2019, l'augmentation des exportations de biens du Québec a été modeste (+0,9 % par rapport à 2018). Les mesures restrictives dans le commerce international ont nui à la croissance, notamment :
 - Plusieurs ralentissements de la croissance économique sont survenus en 2019, notamment aux États-Unis, et de nouvelles restrictions des échanges ainsi que des tensions commerciales croissantes ont ajouté à l'incertitude qui entourait le commerce international et l'économie mondiale.
 - Au Québec, la négociation et les tensions liées au nouvel Accord Canada—États-Unis—Mexique ainsi que l'imposition de droits compensateurs et de surtaxes par les États-Unis sur plusieurs produits exportés par le Québec ont créé une incertitude pour nos exportations vers ce marché.
- Ce constat indique un besoin persistant de soutenir les entreprises souhaitant exporter.

Graphique 2.1

Variation annuelle des exportations internationales de biens du Québec, de 2015 à 2019



Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ). Données du 1^{er} trimestre de 2020.

Par ailleurs, les 16 directions régionales consultées confirment la pertinence du programme dans sa réponse aux besoins des entreprises soutenues. À cet égard, il y a unanimité des 16 directions régionales consultées. Toutes confirment le bien-fondé du programme et son action positive pour aider les entreprises à structurer leur démarche d'exportation et, ainsi, à diminuer leur risque d'échouer. En ce sens, le programme est un bon incitatif à stimuler les exportations des entreprises québécoises.

Constats relatifs à la cible 2

Les enquêtes téléphoniques réalisées auprès des entreprises soutenues dans le cadre du programme et auprès des entreprises clientes des ORPEX sont les sources d'information des constats suivants :

- Une proportion de 80 % des 813 entreprises soutenues dans le cadre du programme et ayant répondu au sondage confirment que leur projet ne se serait pas réalisé sans l'aide financière accordée par le programme. Elles ajoutent que l'aide financière accordée leur a permis d'accélérer leur processus d'exportation dans 58 % des cas, ou de concrétiser la réalisation de leur projet dans 22 % des cas.

⁴ Pour information, la valeur des exportations de biens et services du Québec était de 206,7 G\$ en 2018, dont 82 % d'exportations de biens. En 2018, les exportations internationales représentaient 61 % des exportations et les exportations interprovinciales, 39 % des 206,7 G\$ d'exportations du Québec (source : [Le Calepin 2019 du MEI](#)).



CHAPITRE 2

PERTINENCE DU PROGRAMME

- Parmi les 14 organismes soutenus dans le cadre du programme et ayant répondu au sondage, 12 organismes confirment que le programme leur a été indispensable pour réaliser leurs activités et accomplir leur mission d'accompagnement des entreprises souhaitant développer leurs exportations de biens ou de services. Les deux autres organismes n'ont pas donné d'avis.
- Une proportion de 82 % des 956 entreprises clientes des ORPEX ayant répondu au sondage jugent les services et les conseils reçus des ORPEX comme étant utiles pour leurs démarches d'exportation.
- Une proportion de 71 % des 340 entreprises dont la demande d'aide financière a été refusée confirment qu'elles n'ont pas réalisé leur projet en l'absence d'aide financière. Parmi les 340 entreprises répondantes, 17 % confirment avoir réalisé tout de même leur projet d'exportation, malgré l'absence d'aide financière, et 12 % n'ont pas donné d'avis en déclarant qu'elles ne connaissaient pas la réponse.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR RELATIFS AU CRITÈRE 1

Les résultats sont jugés satisfaisants après trois ans de déploiement du programme, car les deux cibles sont atteintes. L'évaluation aboutit aux appréciations suivantes :

- ③ **La cible 1 est atteinte.** En 2019, la situation des exportations québécoises confirmait la persistance du besoin d'intervenir pour soutenir les entreprises québécoises. Ainsi, le programme est une réponse adéquate à ce besoin, d'après les directions travaillant directement avec les entreprises. De plus, les récents événements liés à la COVID-19 suggèrent que ce besoin pourrait s'accroître dans les prochaines années.
- ③ **La cible 2 est atteinte.** Les projets soutenus ne se seraient pas réalisés en l'absence de l'aide financière accordée dans le cadre du programme. C'est le constat qui ressort des avis de la grande majorité des entreprises sondées, tant pour les entreprises soutenues que pour les entreprises dont le projet a été refusé.

2.2 CRITÈRE 2

COHÉRENCE AVEC D'AUTRES INTERVENTIONS PUBLIQUES

LES CIBLES

3. Absence de chevauchement problématique avec d'autres interventions du gouvernement.
4. Cohérence avérée du programme avec les orientations du Ministère et du gouvernement.

Constats relatifs à la cible 3

Au Ministère, **trois programmes** touchant le soutien à l'exportation sont mis à la disposition des entreprises : le Programme Exportation, le volet Entreprises d'exploitation forestière du programme ESSOR et le Programme innovation. Les trois programmes sont complémentaires pour les raisons suivantes :

- ESSOR. Le volet concerné est le volet Appui aux projets d'investissement – Entreprises d'exploitation forestière, et non l'entièreté du programme ESSOR. Ce volet est exclusif aux entreprises d'exploitation forestière, un secteur qui n'est pas admissible au PEX.
- Programme innovation (PI). Le volet 2 du PI permet de soutenir des projets de précommercialisation d'innovations, ce que fait aussi le PEX. Par conséquent, il y a une apparence de risque de chevauchement des deux programmes. Cependant, le chevauchement entre le PI et le PEX ne peut pas se produire en réalité pour la raison suivante : les cadres normatifs des deux programmes prévoient que « l'aide financière ne peut être combinée à une aide financière provenant d'un autre programme du MEI, ce qui inclut le Fonds de développement économique du MEI (FDE) ».
- PEX. La clientèle admissible ne peut pas être celle du volet Appui aux projets d'investissement – Entreprises d'exploitation forestière du programme ESSOR. Le cadre normatif du PEX indique par ailleurs que l'aide financière ne peut pas être combinée avec une aide d'un autre programme du Ministère, ce qui évite le chevauchement avec le PI.



CHAPITRE 2

PERTINENCE DU PROGRAMME

Une revue de la littérature a permis de dresser une liste des programmes touchant de près ou de loin le soutien à l'exportation et mis à la disposition des entreprises par d'autres ministères du gouvernement du Québec. Cette liste est disponible sur le [site Internet du MEI](#). Les constats sont les suivants :

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Le MAPAQ est responsable notamment du [Fonds à l'exportation pour le Soutien aux exportations bioalimentaires \(SEB\)](#), dont il a confié l'administration au Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada. Le PEX du MEI et le SEB du MAPAQ sont complémentaires. À cet égard, le constat est le suivant :
 - SEB. Le programme concerne exclusivement les entreprises du secteur de l'agroalimentaire. Ce secteur est aussi admissible au PEX du MEI. Par conséquent, il y a un chevauchement potentiel entre le PEX et le SEB. Ce chevauchement est marginal, car il concerne 15 projets en moyenne par année, ce qui représente 1 % des 3 506 projets soutenus dans le cadre du PEX-entreprises durant la période évaluée. À cet égard, le travail de coordination des deux ministères permet d'arbitrer vers quel programme diriger l'entreprise.
- Investissement Québec (IQ). Jusqu'en mars 2020, IQ proposait des produits financiers sur mesure⁵. Les différences avec le PEX et les interventions d'IQ résidaient dans la nature de l'aide financière. Dans le PEX, l'aide financière est une contribution non remboursable, alors que les initiatives d'IQ sont des contributions remboursables, sous la forme de prêts ou de garanties de prêts.
 - En juin 2018, l'équipe d'Export Québec, une division du MEI, a été intégrée à IQ. Cette intégration contribue à renforcer la cohérence de l'appui gouvernemental aux entreprises en matière d'exportation et à gommer les possibilités de chevauchement des interventions entre le MEI et IQ.
- Ministère de la Culture et des Communications (MCC) et organismes affiliés (Société de développement des entreprises culturelles [SODEC], Conseil des arts et des lettres du Québec [CALQ]). Le MCC est responsable du [programme Aide aux projets \(PAP\)](#), qui prévoit le soutien à des projets d'artistes ou d'entreprises du secteur des arts et de la culture touchant à l'exportation. Les organismes affiliés sont responsables de plusieurs initiatives touchant à l'exportation de produits culturels.
 - Le PEX et le PAP sont complémentaires pour la raison suivante : le PAP s'adresse exclusivement aux entreprises du secteur des arts et de la culture. Ce secteur n'est pas admissible au PEX du MEI.
 - Le PEX et les initiatives des organismes affiliés sont complémentaires pour la même raison. Les initiatives de la SODEC et du CALQ s'adressent exclusivement aux entreprises du secteur des arts et de la culture. Ce secteur n'est pas admissible au PEX du MEI.
- Autres interventions au ministère du Tourisme du Québec (MTO) et à la Société d'habitation du Québec (SHQ). Le MTO est responsable de trois programmes touchant l'aide à l'exportation : l'Aide au développement touristique au nord du 49^e parallèle, l'[Aide financière aux festivals et aux événements touristiques 2016-2017](#) et le [Programme d'appui au développement des attraits touristiques](#). La SHQ est responsable du [Programme d'appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation](#). La différence entre le PEX et l'ensemble de ces initiatives est la suivante :
 - Le programme de la SHQ s'adresse aux entreprises du secteur de l'habitation, et les programmes du MTO s'adressent aux entreprises du secteur touristique. Ces deux secteurs ne sont pas admissibles au programme PEX.

Par ailleurs, l'évaluateur s'est aussi intéressé aux programmes du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et n'a pas constaté de chevauchement avec le PEX. À cet égard, les éventuelles initiatives des MRC relatives au soutien au développement économique sont de toute façon assujetties à des ententes sectorielles de développement avec les ministères et les organismes concernés.

La consultation des directions régionales va dans le sens des constats précédents, basés sur une revue de littérature. Parmi les 16 directions régionales ayant participé à la consultation, 12 directions partagent le constat de la complémentarité du PEX avec les autres programmes du gouvernement du Québec. Quatre directions confirment les apparences de chevauchement entre le PEX et le programme SEB du MAPAQ, en soulignant toutefois que le programme du MAPAQ s'adresse au secteur de l'agroalimentaire.

⁵ Il est à noter qu'IQ administre aussi le [Programme d'appui au développement des attraits touristiques](#) du ministère du Tourisme du Québec.



CHAPITRE 2

PERTINENCE DU PROGRAMME

Constats relatifs à la cible 4

Au regard de la cohérence du programme avec les orientations du gouvernement du Québec et celles du Ministère, les constats sont les suivants :

- Dans la période évaluée, le programme s'est inscrit dans les orientations de la [Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020 \(SQE\)](#). Plus précisément, dans la SQE, le programme est venu répondre aux critères de l'embauche d'une ressource en développement de marchés (mesure 5), des services à l'exportation (mesure 13) et de l'appui aux projets de développement de marchés des entreprises (mesure 19).
- Actuellement, le programme s'inscrit dans le [Budget des dépenses 2020-2021 du gouvernement du Québec](#). À cet égard, le budget prévoit 156 M\$ pour accélérer la croissance des entreprises et des exportations (tableau C.25 en page C.64 du Budget des dépenses 2020-2021).
- Pour l'avenir, le programme s'inscrit dans la plus récente orientation du gouvernement quant à la fusion des services d'Export Québec du Ministère avec Investissement Québec. Cette fusion a pour objectif [d'optimiser le soutien aux entreprises](#) dans leur processus d'exportation sur les marchés hors Québec.

À l'unanimité, les 16 directions régionales consultées confirment la cohérence du programme avec les orientations du gouvernement et celles du Ministère.

AVIS

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR RELATIFS AU CRITÈRE 2



Les résultats sont jugés satisfaisants après trois ans de déploiement du programme, car les deux cibles sont atteintes. L'évaluation aboutit aux appréciations suivantes :

- ③ **La cible 3 est atteinte.** L'évaluation confirme que les risques de chevauchement du programme avec d'autres interventions ministérielles ou gouvernementales sont très limités. Le chevauchement potentiel entre le SEB et le PEX touche 1 % des projets soutenus dans le cadre du PEX, ce qui demeure marginal. De plus, le risque d'une situation indésirable est maîtrisé par la coordination des deux ministères à ce sujet. À cet égard, dans l'éventualité d'un renouvellement du programme, **il est suggéré de continuer à utiliser la mention suivante : « l'aide financière ne peut être combinée à une aide financière provenant d'un autre programme du MEI, ce qui inclut le Fonds de développement économique du MEI (FDE). »**
- ③ **La cible 4 est atteinte.** La cohérence du programme avec les orientations ministérielles et gouvernementales est avérée, car il s'agit d'une intervention cohérente avec les orientations gouvernementales passées, présentes et à venir.

2.3 CRITÈRE 3

UTILITÉ ET VALEUR AJOUTÉE POUR LA CLIENTÈLE VISÉE

LES CIBLES

5. Utilité du programme confirmée par au moins 70 % de la clientèle du programme.
6. Valeur ajoutée du programme confirmée par au moins 70 % de la clientèle du programme.

Constats relatifs à la cible 5

Un programme est utile dans la mesure où il répond à un usage ou à un besoin particulier de ses bénéficiaires, dans notre cas, les entreprises québécoises. Par conséquent, l'utilité du programme est sa valeur d'usage pour répondre adéquatement à un ou plusieurs besoins de sa clientèle admissible, en l'occurrence les entreprises québécoises innovantes. À cet égard, les constats sont les suivants :

- Dans le volet PEX-entreprises, 91 % des 813 entreprises sondées confirment l'utilité du programme pour soutenir leur projet d'exportation, 7 % jugent son utilité modeste et 2 % n'ont pas exprimé d'avis.
- Dans le volet PEX-organismes, à l'unanimité, les 14 organismes sondés confirment l'utilité du programme pour les aider à accomplir leur mission auprès des entreprises québécoises, en les aidant à réaliser leurs projets d'exportation à l'aide de leurs services d'accompagnement ou de leur expertise.



CHAPITRE 2

PERTINENCE DU PROGRAMME

- Parmi les 956 entreprises clientes des ORPEX qui ont été sondées, une proportion de 82 % des répondants confirment l'utilité du soutien reçu de la part des ORPEX, 15 % considèrent l'utilité de ce soutien comme étant modeste et 3 % n'ont pas donné d'avis. **Le soutien des ORPEX** mis à la disposition des entreprises peut être de l'accompagnement et du coaching, des formations sur mesure, une aide à l'organisation de missions commerciales, l'organisation de l'accueil d'acheteurs ou des conseils pour faciliter l'accès à l'aide financière gouvernementale.
- À l'unanimité, les 16 directions régionales consultées confirment l'utilité du programme pour aider les entreprises dans leurs projets d'exportation. Les directions consultées ont observé les faits suivants :
 - « Le programme est très utile pour aider les entreprises à augmenter leurs ventes à l'exportation. »
 - « L'utilité du programme est de réduire les risques d'échec des projets d'exportation des entreprises, et plus particulièrement des projets d'exportation des PME québécoises. »
 - « Le programme est utile pour toutes les entreprises, mais il l'est davantage pour les très petites entreprises (moins de dix employés) ou les entreprises dans un premier projet d'exportation. »
 - « Le programme est très utile pour accélérer la réalisation des projets d'exportation des entreprises. »

Constats relatifs à la cible 6

La valeur ajoutée du programme fait référence à sa qualité d'usage reconnue par ses utilisateurs pour répondre à un besoin socioéconomique, tout en ajoutant quelque chose que les autres programmes apparentés n'ont pas. À cet égard, les constats sont les suivants :

- Dans le volet PEX-entreprises, 78 % des 813 entreprises sondées confirment la valeur ajoutée du programme pour soutenir leur projet d'exportation, 10 % jugent sa valeur ajoutée comme étant modeste et 12 % n'ont pas exprimé d'avis.

D'après les entreprises sondées, la valeur ajoutée du programme réside principalement dans ce qui suit :

- « Le programme a augmenté de façon significative notre capacité financière à effectuer des activités de démarchage sur les marchés hors Québec. »
- « Sans le programme, il aurait été impossible pour notre entreprise d'embaucher un expert dans le domaine de l'exportation de nos produits. »
- « Le programme nous a permis de réduire considérablement les risques liés au développement de nouveaux marchés à l'international ou vers d'autres provinces du Canada. »
- « Le programme nous a aidés à participer à des salons importants pour nos affaires et à faire des rencontres d'affaires intéressantes et payantes pour notre entreprise. »
- À l'unanimité, les 16 directions régionales consultées confirment la valeur ajoutée du programme pour aider les entreprises dans leurs projets d'exportation. Les avis sont les suivants :
 - « Il s'agit du seul programme efficace et souple qui encourage les manufacturiers québécois à conquérir des marchés prometteurs et ainsi faire connaître le savoir-faire de l'industrie québécoise. »
 - « La valeur ajoutée du programme réside dans les activités admissibles, qui sont bien diversifiées et englobent tous les aspects structurels et opérationnels des démarches à l'exportation. »
 - « La principale valeur ajoutée du programme est l'automatisation du processus d'accompagnement des entreprises avec la plateforme de prestation électronique de service en ligne SELPEX du MEI. De plus, les entreprises ont la possibilité d'obtenir de l'aide financière pour la réalisation d'un plan à l'exportation ou d'un plan de commercialisation à l'international par un professionnel. »

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR RELATIFS AU CRITÈRE 3

Les résultats sont jugés satisfaisants après trois ans de déploiement du programme, car les deux cibles sont atteintes. L'évaluation aboutit aux appréciations suivantes :

- ⓑ **La cible 5 est atteinte.** L'utilité du programme est confirmée par une franche majorité des entreprises et des organismes soutenus et par les conseillers et experts au MEI.
- ⓑ **La cible 6 est atteinte.** La valeur ajoutée du programme est confirmée par une large majorité des entreprises et des organismes soutenus. Les conseillers dans les directions régionales du Ministère partagent les constats des entreprises soutenues.



CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU PROGRAMME

3.1 CRITÈRE 4

ATTEINTE DES RÉSULTATS IMMÉDIATS VISÉS (EXTRANTS)

LES CIBLES (EN BLEU, LES RÉSULTATS VISÉS DANS LE CADRE NORMATIF DU PROGRAMME)

7. **Accroissement du nombre d'entreprises ayant recours aux services des ORPEX.**
8. Soutien à des projets visant le renforcement de la capacité de commercialisation à l'exportation.
9. Soutien à des projets d'intensification de la présence sur les marchés d'exportation ou de développement d'affaires sur de nouveaux marchés.

Constats relatifs à la cible 7

Les ORPEX sont les organismes régionaux de promotion des exportations soutenus par le Ministère dans le cadre du PEX ainsi que par Développement économique Canada (DEC). En mars 2020, **20 ORPEX proposaient leurs services** et leurs expertises aux entreprises québécoises.

Les rapports annuels d'activités des ORPEX transmis au Ministère indiquent les résultats suivants :

- Le nombre d'entreprises ayant eu recours aux services des ORPEX a augmenté de 26 % dans la période évaluée, passant de 2 693 en 2017-2018 à 3 386 en 2019-2020.
- Chaque année, les ORPEX aident en moyenne 3 104 entreprises dans leur projet d'exportation.

Les détails sont disponibles à la section 2.A de l'annexe 2.

Constats relatifs à la cible 8 et à la cible 9

Le système de mission Clientis du Ministère permet de recenser 3 564 projets autorisés ou terminés dans le cadre du programme, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020. Parmi ces projets, 2 974 projets étaient terminés et 590 projets étaient en cours de réalisation au 31 mars 2020⁶.

La répartition des projets autorisés et terminés selon les volets du PEX est la suivante :

- PEX-entreprises : 3 506 projets autorisés ou terminés du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020, dont 2 945 projets terminés et 561 projets en cours de réalisation au 31 mars 2020.
- PEX-organismes : 58 projets autorisés ou terminés du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020, dont 29 projets terminés et 29 projets en cours de réalisation au 31 mars 2020.

Le tableau 3.1 présente l'inventaire des projets autorisés ou terminés, selon le type d'activité soutenu.

- **Constat pour la cible 8** : 1 203 projets, soit 34 % des 3 564 projets soutenus dans le cadre du programme, sont des projets d'entreprises souhaitant renforcer leur capacité de commercialisation à l'exportation. Parmi ces projets, 902 étaient terminés et 301 étaient en cours de réalisation au 31 mars 2020.
- **Constat pour la cible 9** : 2 361 projets, soit 66 % des 3 564 projets soutenus dans le cadre du programme, sont des projets d'entreprises souhaitant intensifier leur présence sur les marchés d'exportation ou des projets de développement d'affaires sur de nouveaux marchés. Parmi ces projets, 2 072 étaient terminés et 289 étaient en cours de réalisation au 31 mars 2020.

Tableau 3.1

Inventaire des projets autorisés ou terminés dans le cadre du PEX, par type de projet, de 2017 à 2020

Type de projets autorisés ou terminés dans le cadre du PEX	Nombre
— Cible 8 – Projets visant le renforcement de la capacité de commercialisation à l'exportation	1 203
— Cible 9 – Projets visant l'intensification de la présence sur les marchés d'exportations ou le développement d'affaires sur de nouveaux marchés	2 361
TOTAL	3 564

Source : Système de mission Clientis, situation du PEX au 29 septembre 2020, période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020.

⁶ Les projets en cours de réalisation incluent trois projets en demande de révision.



CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU PROGRAMME

Compléments aux constats relatifs à la cible 8

L'enquête téléphonique réalisée auprès des entreprises soutenues dans le cadre du PEX corrobore les données de gestion disponibles dans le fichier Clientis. À cet égard, le sondage indique ce qui suit :

- 35 % des 813 entreprises répondantes confirment que leur projet visait le renforcement de leur capacité de commercialisation. Plus précisément, les projets soutenus concernaient les activités suivantes :
 - Des activités en lien avec la préparation à l'exportation, par exemple un plan d'affaires à l'export;
 - L'acquisition de connaissances en développement de marchés (coaching);
 - L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de commercialisation en ligne;
 - L'embauche de spécialistes en affaires internationales.

Compléments aux constats relatifs à la cible 9

L'enquête téléphonique réalisée auprès des entreprises soutenues dans le cadre du PEX corrobore les données de gestion disponibles dans le fichier Clientis. À cet égard, le sondage indique le résultat suivant :

- 74 % des 813 entreprises répondantes confirment que leur projet visait l'intensification de leur présence sur les marchés d'exportation ou le développement d'affaires sur de nouveaux marchés. Plus précisément, les projets soutenus concernaient les activités suivantes :
 - Des activités de développement des affaires à l'international, comme une mission de prospection ou la participation à une foire commerciale;
 - Des démarches en vue de l'obtention d'un contrat hors Québec ou de l'ouverture de bureaux à l'étranger.

Les détails des constats relatifs aux cibles 8 et 9 sont disponibles à la section 2.A de l'annexe 2.

Complément d'information d'ordre général

L'engouement pour le programme s'est traduit par 4 449 demandes d'aide financière reçues du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020, de la part de 2 552 entreprises québécoises dans le volet PEX-entreprises et de 51 organismes dans le volet PEX-organismes, dont les 20 ORPEX, soit :

- 4 383 demandes d'aide financière de la part d'entreprises dans le volet PEX-entreprises;
- 66 demandes d'aide financière de la part d'organismes dans le volet PEX-organismes.

Source : Système de mission Clientis, situation du PEX au 29 septembre 2020, période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020.

Note : Les demandes regroupent tous les statuts de projets dans Clientis.

En complément, la différence entre le nombre de 3 564 projets autorisés ou terminés et le nombre de 4 449 demandes reçues indiqué à la cible 1 du présent rapport s'explique de la façon suivante :

- 863 demandes ont fait l'objet d'un refus ou ont été annulées, sans plus de précisions dans le fichier.
- 15 demandes étaient en cours d'analyse au 31 mars 2020.
- 7 demandes ont été approuvées dans le cadre du programme. Ces projets n'ont pas encore le statut « autorisé », car l'entente financière n'est pas encore signée avec l'entreprise.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 4

Les résultats sont jugés très satisfaisants après trois ans de déploiement du programme, car les trois cibles sont dépassées. L'évaluation aboutit aux appréciations suivantes :

- Ⓐ **La cible 7 est dépassée.** L'augmentation de 26 % du nombre d'entreprises ayant eu recours aux services des ORPEX est considérée comme étant une croissance importante.
- Ⓐ **La cible 8 est dépassée.** Le soutien au renforcement de la capacité de commercialisation de l'exportation concerne une part importante des projets soutenus.
- Ⓐ **La cible 9 est dépassée.** Le soutien à l'intensification de la présence des entreprises québécoises sur les marchés extérieurs concerne une part importante des projets soutenus.



CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU PROGRAMME

3.2 CRITÈRE 5

ATTEINTE DES EFFETS VISÉS (RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES)

LES CIBLES (EN BLEU, LES RÉSULTATS VISÉS DANS LE CADRE NORMATIF DU PROGRAMME)

10. Accroissement du nombre d'entreprises ayant renforcé leur capacité de commercialisation à l'exportation.
11. Accroissement du nombre d'entreprises ayant intensifié leur présence sur leurs marchés d'exportation.
12. Accroissement du nombre d'entreprises ayant intensifié leurs démarches de développement d'affaires sur de nouveaux marchés où elles n'avaient pas encore vendu.
13. Accroissement des ventes des entreprises appuyées dans les marchés hors Québec.

Constats relatifs à la cible 10

Le système OBI du Ministère est utilisé pour le suivi des résultats des projets soutenus dans le cadre du programme. Le tableau 3.2 présente les résultats constatés pour les 2 974 projets terminés au 31 mars 2020.

- Dans la période évaluée, **894** entreprises ont renforcé leur capacité de commercialisation à l'exportation. Ce résultat représente une croissance de 49 % du nombre d'entreprises par rapport aux 600 entreprises constatées dans la précédente évaluation du programme, réalisée en 2017⁷.

Tableau 3.2

Nombre d'entreprises ayant intensifié leurs démarches de développement sur de nouveaux marchés où elles n'avaient pas encore vendu, du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020

Type de résultats	Nombre d'entreprises
— Acquisition d'un droit d'usage, d'un procédé ou d'une licence	9
— Acquisition d'une exclusivité commerciale pour des marchés hors Québec	36
— Certification/homologation obtenue	117
— Embauche à l'exportation effectuée	250
— Financement obtenu de l'étranger	3
— Obtention de brevets et marques de commerce	69
— Élaboration d'un plan d'affaires internationales	230
— Réalisation d'une première vente hors Québec	180
TOTAL	894

Source : Système OBI du MEI, situation du PEX au 29 septembre 2020, période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020.

Constats relatifs à la cible 11

Le système OBI du Ministère indique le résultat suivant : **1 045** entreprises soutenues dans le cadre du programme ont intensifié leur présence sur leurs marchés d'exportation du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020. Ce résultat représente une augmentation de 38 % par rapport au résultat de 757 entreprises obtenu en 2017⁸.

En complément, le nombre d'interventions réalisées par les conseillers du Ministère et d'Export Québec auprès des entreprises souhaitant intensifier leur présence sur les marchés a augmenté de 32 % durant la période, passant de 3 037 interventions en 2017-2018 à 4 009 en 2019-2020.

⁷ Le résultat de 600 entreprises en 2017 correspond à 65 % des 923 entreprises soutenues (pages 10 et 19 du rapport).

⁸ Le résultat de 757 entreprises est basé sur 82 % des 923 entreprises soutenues (pages 10 et 19 du rapport).



CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU PROGRAMME

Constats relatifs à la cible 12

Le système OBI du Ministère indique le résultat suivant : **2 092** entreprises soutenues dans le cadre du programme ont intensifié leurs démarches de développement d'affaires sur de nouveaux marchés où elles n'avaient pas encore vendu, du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020. Ce résultat représente une augmentation de 176 % par rapport au résultat de 757 entreprises obtenu en 2017⁹. En complément, le nombre d'interventions réalisées par les conseillers du Ministère et d'Export Québec auprès des entreprises souhaitant intensifier leurs démarches sur de nouveaux marchés est de 1 160 en moyenne par année.

Constats relatifs à la cible 13

Le système OBI du Ministère indique le résultat suivant : **2 049 M\$** de ventes fermes des entreprises soutenues dans le cadre du programme, du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020. Le résultat concerne les 3 506 projets autorisés ou terminés du volet PEX-entreprises. Ces projets ont permis de soutenir 2 106 entreprises québécoises. Ce résultat représente trois fois plus de ventes réalisées par rapport au résultat constaté dans la précédente évaluation du programme, réalisée en 2017. À cet égard, le rapport d'évaluation 2017 indique des ventes fermes de 511 M\$ pour 923 entreprises soutenues dans le cadre du programme du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2017¹⁰.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 5

Les résultats sont jugés très satisfaisants, car sur trois ans de déploiement du programme, les quatre cibles sont dépassées. Les appréciations sont les suivantes :

- Ⓐ **La cible 10 est dépassée.** Le nombre d'entreprises ayant renforcé leur capacité de commercialisation à l'exportation a augmenté de 49 % depuis 2017.
- Ⓐ **La cible 11 est dépassée.** Le nombre d'entreprises ayant intensifié leur présence sur leurs marchés d'exportation a augmenté de 38 % depuis 2017.
- Ⓐ **La cible 12 est dépassée.** Le nombre d'entreprises ayant intensifié leurs démarches de développement d'affaires sur de nouveaux marchés où elles n'avaient pas encore vendu a considérablement augmenté depuis 2017 (+192 %).
- Ⓐ **La cible 13 est dépassée.** Les ventes fermes des entreprises soutenues ont augmenté de façon significative depuis 2017, passant de 511 M\$ pour la période de 2013 à 2017 à 2 049 M\$ pour la période de 2017 à 2020.

3.3 CRITÈRE 6

OBTENTION DE RETOMBÉES SOCIOÉCONOMIQUES POSITIVES

LES CIBLES

- 14. Création et sauvegarde d'emplois.
- 15. Nouvelles entreprises exportatrices.
- 16. Création de richesse et autres retombées.

Constats relatifs à la cible 14

Le système OBI du Ministère indique le résultat suivant pour les 2 974 projets terminés au 31 mars 2020 :

- 2 071 emplois créés par les entreprises soutenues du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020;
- 12 065 emplois consolidés dans les entreprises soutenues du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020.

Source : Système OBI du MEI, situation du PEX au 29 septembre 2020, période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020.

⁹ Le résultat de 757 entreprises est basé sur 82 % des 923 entreprises soutenues ([pages 10 et 19 du rapport](#)).

¹⁰ En référence au résultat constaté dans le rapport d'évaluation PEX réalisé en 2017 ([page 33 du rapport](#)).



CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU PROGRAMME

Constats relatifs à la cible 15

Le système OBI du Ministère indique le résultat suivant : **180 entreprises** ont réalisé une première vente hors Québec. Il est à noter que ces entreprises représentent 20 % des 894 entreprises ayant renforcé leur capacité de commercialisation à l'exportation, comme indiqué dans le tableau 3.2 à la cible 10.

Ce résultat est corroboré par les données de l'enquête téléphonique réalisée auprès de 813 entreprises soutenues dans le cadre du programme durant la période évaluée. À cet égard, 20 % d'entre elles confirment avoir réalisé une exportation pour la première fois de leur existence.

Constats relatifs à la cible 16

L'analyse avantages-coûts du programme, réalisée à la cible 18 dans le volet Efficience du présent rapport, permet d'évaluer les retombées économiques du programme à **342 M\$ en trois ans**. Ces retombées économiques indiquent la production nouvelle (ou valeur ajoutée) des entreprises soutenues dans le cadre du programme afin de répondre à la demande pour leurs produits et services sur les marchés hors Québec.

En complément d'information, le rapport entre la valeur des retombées économiques de 342 M\$ et le coût total des projets soutenus, soit 543,4 M\$ dans 3 564 projets, indique un résultat de 0,6. Ce coefficient représente le multiplicateur keynésien de la dépense initiale dans les projets soutenus¹¹. Un résultat supérieur à 0,5 est considéré comme étant un bon résultat dans le cas d'une intervention publique.

D'après les 14 organismes ayant répondu au sondage téléphonique, les principaux effets du programme auprès des entreprises sont les suivants :

- Le développement de marchés et l'augmentation des ventes sur les marchés hors Québec;
- Une meilleure capacité d'exportation, avec le développement des connaissances et l'accompagnement dans leur démarche de prospection sur les marchés extérieurs et de promotion de leurs produits et services;
- L'accélération de leur démarche d'exportation, en vue d'exporter plus facilement et plus rapidement.

À l'unanimité, les 16 directions ayant participé à la mise en œuvre du programme confirment les effets positifs du programme pour le développement et la croissance des entreprises québécoises. Ces effets se manifestent notamment par l'obtention de contrats à l'international, l'ouverture de bureaux hors Québec et l'embauche de ressources en développement de marchés.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 6

Les résultats sont jugés très satisfaisants après trois ans de déploiement du programme, car les trois cibles sont dépassées. L'évaluation aboutit aux appréciations suivantes :

- Ⓐ **La cible 14 est dépassée.** Le nombre d'emplois créés et sauvegardés à l'aide des projets soutenus dans le cadre du programme a été important.
- Ⓐ **La cible 15 est dépassée.** Le programme a contribué à aider 180 entreprises à réaliser une première exportation sur les marchés hors Québec.
- Ⓐ **La cible 16 est dépassée.** L'évaluateur constate des retombées économiques probantes et positives. Celles-ci se sont concrétisées par 342 M\$ de production nouvelle réalisée par les entreprises soutenues, en vue de répondre à la demande pour leurs produits ou services sur les marchés hors Québec.

¹¹ Le **principe du multiplicateur keynésien** (consulté le 9 octobre 2020) suggère qu'une dépense publique initiale va se traduire par une augmentation de la production, qui est un multiple de la dépense initiale. Cette augmentation de la production va à son tour entraîner une augmentation de la consommation, et ce mécanisme se poursuit jusqu'à retrouver l'équilibre dans la fonction suivante : production = consommation + investissement. Au bout du compte, au niveau national d'une économie, l'effet multiplicateur de l'investissement des entreprises se traduit par une augmentation du revenu national, grâce à la valeur ajoutée produite pour retrouver l'équilibre dans la fonction ci-dessus (offre et demande).



CHAPITRE 4

EFFICIENCE DU PROGRAMME

4.1 CRITÈRE 7

EFFICIENCE DU PROGRAMME

LES CIBLES

17. Effet de levier de l'aide financière du Ministère d'au moins 2.
18. Ratio de rendement de la dépense publique d'au moins 1.

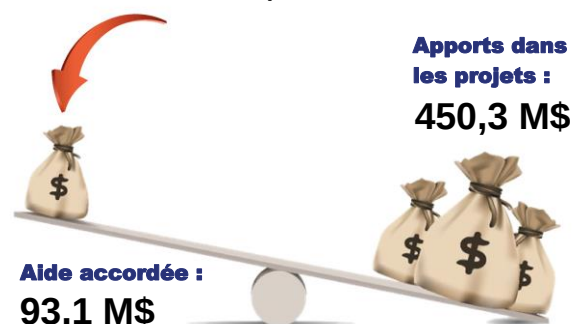
Constats relatifs à la cible 17

Le graphique 4.1 indique l'effet de levier de l'aide financière accordée dans le cadre du programme sur l'ensemble des investissements dans les 3 564 projets soutenus au cours de la période évaluée. Ces investissements correspondent aux apports de source privée des entreprises et aux autres apports de source publique dans les projets, effectués en complément de l'aide financière accordée par le Ministère.

- L'effet de levier de l'aide accordée dans le cadre du programme est évalué à 4,8. Pour chaque dollar d'aide accordée, 4,8 autres dollars ont été investis par les entreprises et partenaires publics du Ministère. Le coût total des projets soutenus, d'une valeur de 543,4 M\$, est réparti comme suit : 93,1 M\$ d'aide financière accordée dans le cadre du programme, auxquels s'ajoutent 450,3 M\$ d'apports des entreprises et des partenaires.
- L'effet de levier de l'aide financière accordée dans le cadre du programme sur l'investissement de source privée dans les projets a été évalué. Le résultat est le suivant :
 - L'effet de levier sur l'investissement de source privée est évalué à 2,7, soit 251,7 M\$ d'investissement de source privée dans les projets soutenus, pour 93,1 M\$ d'aide financière accordée.

Graphique 4.1
Effet de levier de l'aide financière accordée dans le cadre du Programme Exportation, du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020

Effet de levier : X 4,8



Source : Système OBI du MEI, situation du PEX au 29 septembre 2020, période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020.

Les détails sont disponibles à la section 2.B de l'annexe 2.

- Quelques ventilations supplémentaires relatives à l'effet de levier par volet du programme :
 - PEX-entreprises : L'effet de levier de l'aide financière accordée aux 3 506 projets soutenus dans ce volet est de 5,2, soit 421,7 M\$ d'investissement de source privée et publique pour 81,7 M\$ d'aide financière accordée du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020. Le coût total des projets soutenus dans ce volet du programme est de 503,4 M\$.
 - PEX-organismes : L'effet de levier de l'aide financière accordée aux 58 projets soutenus dans ce volet est de 2,5, soit 28,6 M\$ d'investissement de source privée et publique pour 11,4 M\$ d'aide financière accordée du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020. Le coût total des projets soutenus dans ce volet du programme est de 40,0 M\$.

Constats relatifs à la cible 18

L'évaluation du ratio de rendement de la dépense publique est réalisée à l'aide d'une analyse avantages-coûts, réalisée du point de vue du contribuable et de la société dans son ensemble. Elle vise à quantifier sur une même base monétaire (le dollar) les retombées économiques (ou avantages) attribuables au programme et les coûts économiques de l'aide financière gouvernementale (ou dépense publique) pour obtenir ces retombées. Le ratio de rendement de la dépense publique correspond aux retombées économiques divisées par les coûts économiques. Les détails sont disponibles à la section 2.B de l'annexe 2. L'analyse est conservatrice, car les



CHAPITRE 4

EFFICIENCE DU PROGRAMME

retombées économiques concernent uniquement le volet PEX-entreprises. Le tableau 4.1 indique les résultats suivants :

- Le **ratio de rendement** de la dépense publique est évalué à **1,12**. Chaque dollar de dépense publique dans le programme génère 1,12 dollar de retombées économiques. Par conséquent, le programme procure davantage de retombées économiques qu'il n'entraîne de coûts pour le contribuable.
- Les **retombées économiques du programme sont évaluées à 342 M\$**. Elles incluent les apports de source privée dans les projets soutenus et l'effet du programme sur l'augmentation de la production des entreprises (ou valeur ajoutée supplémentaire) générée par les projets soutenus. Il est à noter que les salaires des emplois créés sont déjà inclus dans la mesure de l'effet du programme.

Tableau 4.1

Retombées économiques et coûts économiques générés par le Programme Exportation, par année financière et en milliers de dollars, du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020

Retombées économiques du Programme Exportation		TOTAL
Retombées économiques directes		
— Apports en espèces de source privée dans les projets soutenus dans le volet PEX-entreprises		337 306
Retombées économiques indirectes		
— Effet du PEX-entreprises sur la croissance des entreprises (en valeur ajoutée supplémentaire)		20 589
<i>Total des retombées économiques (en dollars courants)</i>		357 895
Total des retombées économiques actualisées (en dollars enchaînés de 2018 ou en dollars réels)		341 577
Coûts économiques du Programme Exportation		TOTAL
Aide financière accordée par le MEI pour le programme		
— Aide financière accordée dans PEX-entreprises		81 743
— Aide financière accordée dans PEX-organismes		11 364
<i>Sous-total</i>		93 107
Autres subventions publiques dans les projets soutenus		
— Autres apports de source publique dans PEX-entreprises		84 392
— Autres apports de source publique dans PEX-organismes		28 621
<i>Sous-total</i>		113 013
— Coût d'opportunité lié à l'intervention publique		111 301
<i>Total des coûts économiques (en dollars courants)</i>		317 421
Total des coûts économiques actualisés (en dollars enchaînés de 2017 ou en dollars réels)		304 160
Ratio de rendement de la dépense publique (retombées / coûts)		1,12

Source : Système OBI du MEI, situation du PEX au 29 septembre 2020, rapport d'évaluation PEX (2017).

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 7

Les résultats sont jugés satisfaisants après trois ans de déploiement du programme, car une cible est dépassée et une cible est atteinte. Les appréciations sont les suivantes :

- A** **La cible 17 est dépassée.** L'effet de levier de l'aide financière accordée dans le cadre du programme est largement supérieur au résultat visé.
- B** **La cible 18 est atteinte.** Le programme a généré davantage de retombées économiques qu'il n'en a coûté aux contribuables québécois.



CHAPITRE 5

CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE

5.1 CRITÈRE 8

CONFORMITÉ OPÉRATIONNELLE DU PROGRAMME

LES CIBLES

19. Respect des balises du cadre normatif du programme.
20. Conformité aux principes de bonne gouvernance et de saine gestion axée sur les résultats.

Constats relatifs à la cible 19

Le programme a réussi à mobiliser un nombre important d'entreprises. Les constats sont les suivants :

- Le programme a soutenu 2 106 entreprises et 45 organismes, dont les ORPEX, pour des projets autorisés ou terminés, ce qui est conforme à la clientèle admissible définie dans le cadre normatif du programme. Les nombres correspondent aux entreprises et aux organismes uniques, c'est-à-dire que ceux-ci sont comptabilisés une seule fois, qu'ils aient obtenu un soutien pour un ou plusieurs projets.
- Les entreprises admises dans le cadre du programme sont principalement des PME québécoises, dont 66 % de petites entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 M\$, et 32 % de moyennes entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 5 M\$ et 50 M\$. Les entreprises de plus grande taille dont le chiffre d'affaires annuel dépasse 50 M\$ représentent 2 % des entreprises admises.

Les projets admis dans le cadre du programme sont conformes aux projets et aux activités admissibles définis dans son cadre normatif. La répartition des 3 564 projets soutenus est la suivante :

- PEX-entreprises : 3 506 projets ont contribué à renforcer la capacité de commercialisation à l'exportation des entreprises ou l'intensification de leur présence sur les marchés d'exportation.
- PEX-organismes : 58 projets d'organismes ont contribué à soutenir le fonctionnement des ORPEX ou des projets visant l'accompagnement d'entreprises, que ce soit par des formations et du coaching, de l'accompagnement dans des missions et foires commerciales, des études de marché ou de la prospection de marché.

Les aides financières accordées sont conformes au cadre normatif du programme, tant en ce qui concerne la forme (subvention non remboursable) que le taux d'aide maximal. Cependant, dans 35 projets de soutien aux entreprises (PEX-entreprises), soit une proportion négligeable de 1 % des 3 506 projets soutenus, le taux d'aide accordée affiche une valeur supérieure à 40 %. Par contre, le cadre normatif autorise le cumul des aides gouvernementales pour jusqu'à 50 % des dépenses totales. En considérant un taux de cumul des aides gouvernementales de 50 %, le nombre de projets dépassant ce seuil est réduit à 15 projets. Ces dépassements s'expliquent par des valeurs de coût total des projets non actualisées dans Clientis.

Tous ces constats sont établis à partir de l'état de situation du PEX extrait le 29 septembre 2020 à partir du système de mission Clientis, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020.

Quatorze directions sur les seize directions du Ministère consultées confirment la conformité de la mise en œuvre du programme par rapport à son cadre normatif et à son guide de gestion. Les deux autres directions n'ont pas donné d'avis.

Constats relatifs à la cible 20

La consultation des 16 directions du Ministère parties prenantes à l'autorisation des projets et à leur suivi de gestion indique les résultats suivants en ce qui concerne la gouvernance du programme :

- Onze d'entre elles considèrent la gouvernance du programme comme étant conforme aux principes de bonne gouvernance. À cet égard, elles confirment la présence d'une structure de gouvernance, le partage des rôles et des responsabilités documenté dans un guide de gestion et mis en place, une vision partagée de l'intervention, une bonne communication entre les parties prenantes et des ressources humaines et financières suffisantes.
- Cinq directions considèrent la gouvernance du programme comme étant perfectible. Le principal point négatif soulevé concerne la communication et le partage d'information entre les conseillers en affaires internationales à Export Québec et les directions régionales.



CHAPITRE 5

CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 7

Les résultats sont jugés satisfaisants après trois ans de déploiement du programme, car les deux cibles sont atteintes. L'évaluation aboutit aux appréciations suivantes :

- ② **La cible 19 est atteinte.** La mise en œuvre du programme a été conforme à son cadre normatif durant la période évaluée.
- ② **La cible 20 est atteinte.** Globalement, la gouvernance du programme a été efficace. **Cependant, il est suggéré de veiller à un partage d'information efficace entre les unités administratives participant à la mise en œuvre du programme.**

5.2 CRITÈRE 9

SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

LES CIBLES

- 21. Satisfaction d'au moins 75 % des entreprises soutenues.
- 22. Satisfaction d'au moins 75 % des organismes soutenus.

Constats relatifs à la cible 21

- Le système OBI du Ministère indique que 79 % des 2 106 entreprises soutenues dans le cadre du programme sont satisfaites de celui-ci. La mesure de la satisfaction fait l'objet d'un suivi trimestriel, et le taux indiqué concerne la satisfaction pour l'année 2019-2020. Elle tient compte des éléments suivants :
 - L'information disponible sur le Programme Exportation est claire.
 - Le formulaire de demande en ligne est facile à remplir.
 - Le portail client est facile à utiliser.
 - Les procédures de réclamation sont simples et le délai de traitement est raisonnable.
- Un taux de 86 % des 956 entreprises clientes des ORPEX ayant répondu au sondage confirment leur satisfaction à l'égard des services reçus des ORPEX, et 79 % se disent satisfaites des conseils et de l'accompagnement reçus dans leur démarche d'exportation.
- Parmi les 340 entreprises ayant répondu au sondage et dont la demande a été refusée, la principale amélioration suggérée a été de rendre les critères d'admissibilité du programme plus flexibles pour les projets de très petites entreprises ayant moins de dix employés.

Constats relatifs à la cible 22

Le niveau de satisfaction des 14 organismes ayant répondu au sondage se détaille comme suit :

- Pour l'ensemble du programme et la documentation à remplir : 13 organismes sur 14 sont satisfaits.
- Pour l'accompagnement et les conseils reçus du Ministère : 12 organismes sur 14 sont satisfaits.
- Pour les délais de traitement de leur dossier : 8 organismes sur 14 sont satisfaits.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 7

Les résultats sont jugés satisfaisants après trois ans de déploiement du programme, car les deux cibles sont atteintes. L'évaluation aboutit aux appréciations suivantes :

- ② **La cible 21 est atteinte.** La majorité des entreprises soutenues s'estiment satisfaites à l'égard du programme. De plus, la majorité des entreprises clientes des ORPEX jugent positivement les services reçus.
- ② **La cible 22 est atteinte.** La majorité des organismes soutenus sont satisfaits du programme. Le résultat de 13 organismes satisfaits sur 14 organismes répondants, rapporté aux 45 organismes soutenus dans le cadre du programme, indique un taux de satisfaction de 93 %.

CHAPITRE 6

CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

6.1 PRINCIPAUX CONSTATS

L'appréciation des résultats du programme au 31 mars 2020 est présentée ci-dessous.

Principaux résultats du Programme Exportation – du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2020	Atteinte des cibles
Légende : (A) Très satisfaisant; (B) Satisfaisant; (C) Perfectible; (D) Insatisfaisant	
La pertinence du programme	
Critère 1 : La réponse au besoin ayant justifié le programme	
– Le besoin auquel répond le programme est grandissant et encore d'actualité en 2020.	(B)
– Au moins 80 % des projets soutenus n'auraient pas été entrepris en l'absence du programme.	(B)
Critère 2 : La cohérence avec d'autres interventions publiques	
– Absence de chevauchement problématique avec d'autres interventions du gouvernement.	(B)
– Cohérence avérée du programme avec les orientations du Ministère et du gouvernement.	(B)
Critère 3 : L'utilité et la valeur ajoutée pour la clientèle visée	
– Utilité du programme confirmée par 91 % des entreprises et par tous les organismes soutenus.	(B)
– Valeur ajoutée du programme confirmée par 78 % des entreprises et par tous les organismes.	(B)
L'efficacité du programme	
Critère 4 : L'atteinte des résultats immédiats visés (extrants)	
– 3 386 entreprises clientes des ORPEX en 2019-2020, soit une augmentation de 26 % en trois ans.	(A)
– Soutien à 1 203 projets visant le renforcement de la capacité de commercialisation à l'exportation.	(A)
– Soutien à 2 361 projets d'intensification de la présence sur les marchés d'exportation ou de développement d'affaires sur de nouveaux marchés.	(A)
Critère 5 : L'atteinte des effets visés (résultats intermédiaires)	
– 894 entreprises ayant renforcé leur capacité de commercialisation à l'exportation.	(A)
– 1 045 entreprises ayant intensifié leur présence sur leurs marchés d'exportation.	(A)
– 2 092 entreprises ayant intensifié leurs démarches de développement d'affaires sur de nouveaux marchés où elles n'avaient pas encore vendu.	(A)
– 2 049 M\$ de ventes sur les marchés hors Québec par les 2 106 entreprises soutenues.	(A)
Critère 6 : L'obtention de retombées socioéconomiques positives (résultats ultimes)	
– 2 071 emplois créés et 12 065 emplois sauvegardés dans les entreprises soutenues.	(A)
– 180 nouvelles entreprises exportatrices.	(A)
– Retombées économiques du programme évaluées à 342 M\$.	(A)
L'efficience du programme	
Critère 7 : L'efficience du programme	
– Effet de levier de l'aide financière du Ministère sur l'investissement de source privée et de source publique évalué à 4,8. Effet de levier sur l'investissement de source privée évalué à 2,7.	(A)
– Ratio de rendement de la dépense publique évalué à 1,12, soit plus de retombées que de coûts.	(B)
La conformité de la mise en œuvre du programme	
Critère 8 : La conformité opérationnelle du programme	
– Mise en œuvre du programme conforme à son cadre normatif.	(B)
– Mise en œuvre du programme conforme aux principes de bonne gouvernance.	(B)
Critère 9 : La satisfaction de la clientèle	
– 79 % des entreprises soutenues sont satisfaites de l'ensemble du programme (2019-2020).	(B)
– La plupart des organismes soutenus sont satisfaits du programme (estimation de 93 %).	(B)

CHAPITRE 6

CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

6.2 RÉPONSES AUX QUESTIONS DE L'ÉVALUATION

Plus spécifiquement, les réponses aux questions posées dans le cadre de l'évaluation sont les suivantes :

1. Le programme a-t-il été pertinent pour soutenir les exportations des entreprises? (Pertinence)

La pertinence de la réponse du programme au besoin d'exportation des entreprises est jugée convaincante. La situation relative à l'exportation des biens et des services des entreprises québécoises n'a pas évolué au point où l'intervention de l'État ne serait plus justifiée. À ce sujet, le besoin de soutenir les entreprises québécoises, et plus particulièrement les PME, est persistant. De plus, le programme est cohérent avec les récentes orientations du gouvernement et il n'entraîne pas de chevauchement avec d'autres programmes du gouvernement du Québec.

2. Les résultats visés par le programme sont-ils atteints? (Efficacité)

Tous les résultats visés dans le cadre normatif du programme sont jugés atteints. Plus globalement, le programme a atteint ses objectifs. Selon son cadre normatif, les objectifs étaient les suivants :

- Contribuer au renforcement de la capacité des entreprises à commercialiser leurs produits et services à l'échelle internationale.

Résultats du programme : 894 entreprises soutenues ont renforcé leur capacité d'exportation (constat à la cible 10), de même que 3 104 entreprises clientes des ORPEX (constat à la cible 7). Le succès du programme s'est traduit par un total de 2 106 entreprises ayant bénéficié d'une aide financière.

- Appuyer les entreprises à réaliser de nouvelles ventes sur des marchés où elles ont déjà des ventes.

Résultats du programme : 2,1 G\$ de ventes fermes réalisées par les entreprises soutenues dans le cadre du programme durant la période évaluée (constat présenté à la cible 13).

- Aider les entreprises à réaliser des avancées commerciales importantes sur des marchés où elles ont déjà des ventes à leur actif.

Résultats du programme : 1 045 entreprises soutenues dans le cadre du programme ont intensifié leur présence sur leurs marchés d'exportation (constat présenté à la cible 11).

- Appuyer les entreprises à réaliser de nouvelles ventes sur des marchés où elles n'ont pas de ventes.

- Aider les entreprises à réaliser des avancées commerciales significatives sur des marchés où elles n'ont pas de ventes à leur actif.

Résultats du programme : 2 092 entreprises soutenues dans le cadre du programme ont réalisé des ventes ou des avancées importantes sur de nouveaux marchés (constat présenté à la cible 12).

3. Les résultats ont-ils été obtenus à des coûts raisonnables? (Efficience)

L'évaluation confirme que les résultats ont été obtenus à un coût raisonnable pour le gouvernement et pour le contribuable québécois. À ce sujet, l'aide financière consentie a généré un effet de levier de 4,8 sur l'ensemble des investissements de source publique ou privée, et de 2,7 sur les investissements de source privée. Les retombées économiques du programme sont évaluées à 343 M\$ et elles sont supérieures à la dépense publique. À cet égard, le ratio est de 1,12.

4. La mise en œuvre du programme a-t-elle été conforme à son cadre normatif? (Conformité)

Les résultats sont satisfaisants. La clientèle et les projets admis dans le cadre du programme sont conformes à son cadre normatif, de même que le taux d'aide maximal dans les projets. La gouvernance du programme est conforme aux principes de bonne gouvernance d'une intervention publique.

6.3 ÉLÉMENTS À SUIVRE

La gestion du principal volet du programme, soit le volet de l'aide aux entreprises (PEX-entreprises), a été confiée à [Investissement Québec en juin 2020](#), à titre de mandataire du gouvernement du Québec. Dans cette perspective et dans le cas d'un éventuel renouvellement du programme, il est suggéré :

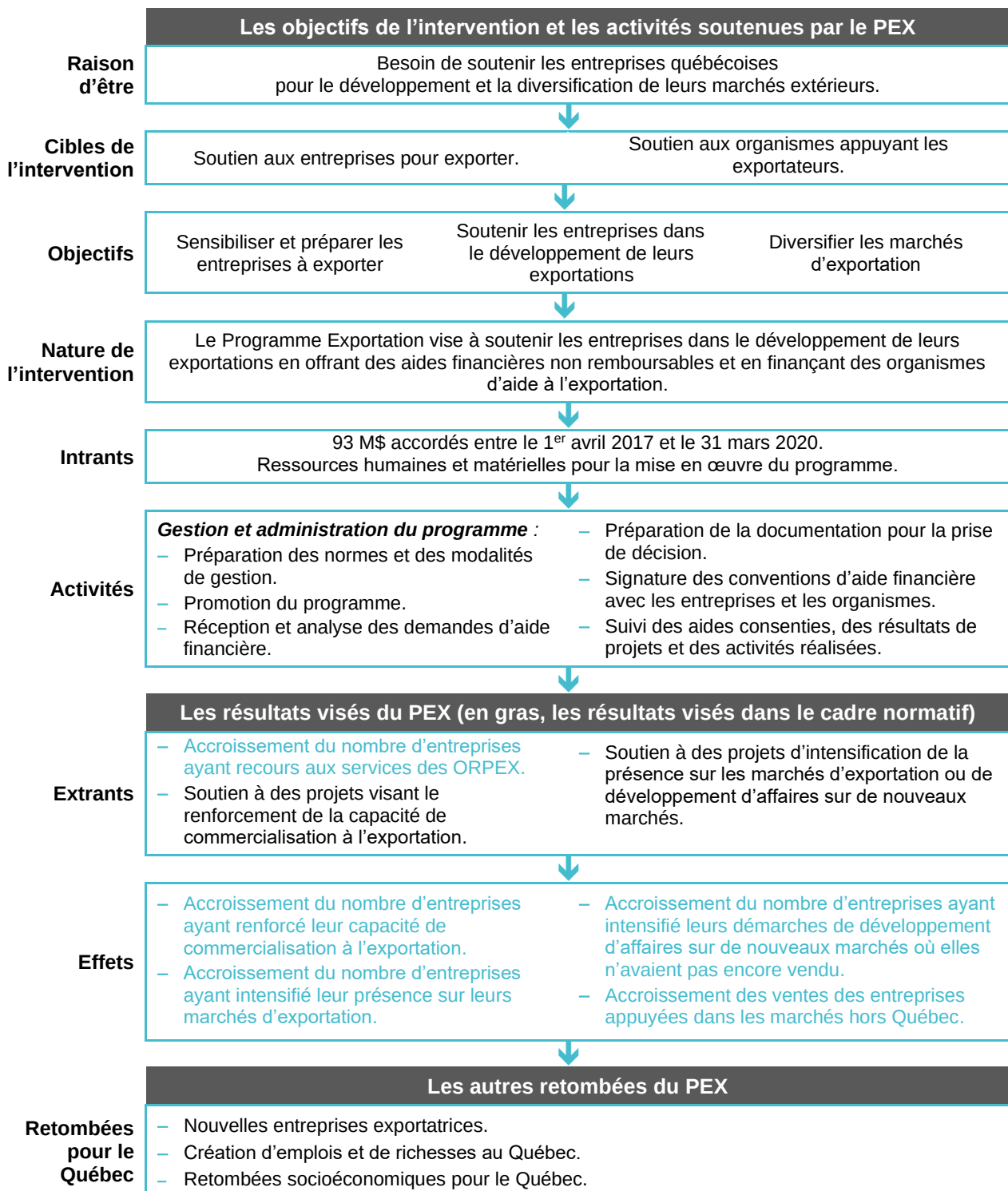
- de porter attention à la continuité d'une bonne gouvernance dans la nouvelle structure de gestion du programme, notamment en veillant à un partage d'information efficace entre les unités administratives participant à la mise en œuvre du programme;
- de continuer à utiliser, dans l'éventuel nouveau cadre normatif du programme, la mention suivante : « L'aide financière ne peut être combinée à une aide financière provenant d'un autre programme du MEI, ce qui inclut le Fonds de développement économique du MEI (FDE) ».

ANNEXE 1

COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

1.A CHAÎNE DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS – LE MODÈLE LOGIQUE

Le modèle logique du programme est présenté ci-dessous. Les résultats expressément visés dans le cadre normatif du programme sont indiqués en bleu. Les autres résultats, indiqués en noir, sont en lien avec les résultats souhaités, mais non expressément visés dans le cadre normatif du programme.



ANNEXE 1

COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

1.B GRILLE D'ÉVALUATION 2020 DES RÉSULTATS DU PEX

La grille d'évaluation est présentée dans le tableau A.1. Elle énonce les critères d'évaluation et les résultats visés (ou cibles). Ceux qui sont indiqués en bleu correspondent aux résultats visés dans le cadre normatif du programme. Les autres résultats visés font référence aux attentes habituelles du Ministère au regard des résultats de ses interventions.

Tableau A.1

Critères d'évaluation et résultats visés par le Programme Exportation

Pertinence du programme
Critère 1 : La réponse au besoin ayant justifié le programme
1. Persistance du besoin de soutenir l'exportation des entreprises québécoises.
2. Majorité des projets réalisés en totalité ou en partie grâce au soutien financier reçu.
Critère 2 : La cohérence avec d'autres interventions publiques
3. Absence de chevauchement problématique avec d'autres interventions du gouvernement.
4. Cohérence avérée du programme avec les orientations du Ministère et du gouvernement.
Critère 3 : L'utilité et la valeur ajoutée pour la clientèle visée
5. Utilité du programme confirmée par au moins 70 % de la clientèle du programme.
6. Valeur ajoutée du programme confirmée par au moins 70 % de la clientèle du programme.
Efficacité du programme
Critère 4 : L'atteinte des résultats immédiats (extrants) visés
7. Accroissement du nombre d'entreprises ayant recours aux services des ORPEX.
8. Soutien à des projets visant le renforcement de la capacité de commercialisation à l'exportation.
9. Soutien à des projets d'intensification de la présence sur les marchés d'exportation ou de développement d'affaires sur de nouveaux marchés.
Critère 5 : L'atteinte des effets visés (résultats intermédiaires)
10. Accroissement du nombre d'entreprises ayant renforcé leur capacité de commercialisation à l'exportation.
11. Accroissement du nombre d'entreprises ayant intensifié leur présence sur leurs marchés d'exportation.
12. Accroissement du nombre d'entreprises ayant intensifié leurs démarches de développement d'affaires sur de nouveaux marchés où elles n'avaient pas encore vendu.
13. Accroissement des ventes des entreprises appuyées dans les marchés hors Québec.
Critère 6 : L'obtention de retombées socioéconomiques positives (résultats ultimes)
14. Création et sauvegarde d'emplois.
15. Nouvelles entreprises exportatrices.
16. Création de richesse et autres retombées.
Efficience du programme
Critère 7 : L'efficience du programme
17. Effet de levier de l'aide financière du Ministère d'au moins 2.
18. Ratio de rendement de la dépense publique d'au moins 1.
Conformité de la mise en œuvre du programme
Critère 8 : La conformité opérationnelle du programme
19. Respect des balises du cadre normatif du programme.
20. Conformité aux principes de bonne gouvernance et de saine gestion axée sur les résultats.
Critère 9 : La satisfaction de la clientèle
21. Satisfaction d'au moins 75 % des entreprises soutenues.
22. Satisfaction d'au moins 75 % des organismes soutenus.

ANNEXE 1

COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

1.C SOURCES D'INFORMATION – DÉTAILS

En lien avec la section 1.4, Méthode d'évaluation, certains détails sont présentés ci-dessous.

- **Enquêtes téléphoniques réalisées auprès des entreprises**

- Le Ministère a recruté une firme privée québécoise pour réaliser une série de sondages téléphoniques. Les populations à l'étude étaient les entreprises et les organismes, dont les 20 ORPEX, bénéficiaires d'une aide financière dans le cadre du PEX, ainsi que les entreprises clientes des ORPEX. Un sondage a aussi été réalisé auprès des entreprises dont la demande d'aide financière dans le cadre du programme avait été refusée. Les enquêtes se sont déroulées de juillet à septembre 2020.

Les listes de répondants des entreprises bénéficiaires d'une aide financière sont extraites du système Clientis. Les listes de répondants des entreprises clientes des ORPEX sont fournies par les directions régionales du Ministère. La participation aux deux enquêtes a été excellente et les marges d'erreur sont de l'ordre de $\pm 3\%$. Cela signifie que si un autre échantillon avait été utilisé, les données de sondage seraient les mêmes à $\pm 3\%$.

1.D LIMITES DE L'ÉVALUATION

En lien avec la section 1.5, Portée et limites de l'évaluation, les détails sont présentés dans le tableau A.2.

Tableau A.2

Les limites de l'évaluation et les stratégies d'atténuation de leurs effets

Limites de l'évaluation	Stratégies d'atténuation de leurs effets
Certaines cibles ne sont pas accompagnées d'attentes précises de résultats dans le cadre normatif du programme. De plus, l'arrimage de la présente grille d'évaluation avec celle recommandée par le SCT ¹² nécessite l'ajout de plusieurs cibles qui sont normalement absentes d'un cadre normatif, par exemple, les cibles de pertinence, d'efficacité ou de conformité.	• Les actes administratifs (cadres normatifs) et la documentation du PEX ont des orientations pouvant être traduites en cibles de tendances (croissance ou maintien) ou en cibles dichotomiques (présence ou absence). • L'évaluation antérieure (2017) a été utilisée comme étant une mesure au temps $t=0$, à partir de laquelle on peut s'attendre à des résultats améliorés ou comparables à ceux de l'année 2016-2017 (dernière année évaluée). • Les attentes habituelles du Ministère, quelle que soit l'intervention évaluée, ont été utilisées.
Dans la cible 3, faute de données disponibles, il n'a pas été possible d'analyser le pourcentage de projets cofinancés par d'autres programmes.	• L'absence de données a été compensée par la revue exhaustive des programmes des autres ministères. De plus, dans PEX-entreprises, la différence entre le taux d'aide maximal du programme (40 %) et le taux maximal du cumul des aides gouvernementales (50 %) laisse peu de place au cofinancement de projets avec d'autres programmes du gouvernement du Québec.
Données précises sur les retombées économiques auprès des entreprises clientes du programme non disponibles.	• L'absence de données précises a été compensée par l'utilisation d'estimateurs calculés à l'aide des comptes économiques de Statistique Canada et de techniques économétriques appliquées aux données d'enquête.

¹² Outil d'évaluation des programmes, SCT, page 9 (2018) (Consulté le 30 septembre 2020).

ANNEXE 2

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

2.A DONNÉES DÉTAILLÉES DANS LE VOLET EFFICACITÉ

En lien avec les constats de la cible 7 – Accroissement du nombre d'entreprises ayant recours aux ORPEX

Le tableau A.3 présente les résultats détaillés, par ORPEX et par année.

- Il est à noter que la colonne du total indique le nombre de participations d'entreprises aux activités et aux projets des ORPEX, et non pas le nombre total d'entreprises ayant eu recours aux services des ORPEX. En effet, une même entreprise peut bénéficier des services d'un ORPEX chaque année. La colonne du total peut être assimilée à une mesure de la demande des entreprises pour avoir recours aux services des ORPEX.

Tableau A.3

Nombre d'entreprises ayant recours aux services des ORPEX, de 2017-2018 à 2019-2020

ORPEX	Région	2017-2018	2018-2019	2019-2020	TOTAL	Moyenne Annuelle
— ORPEX1	Abitibi-Témiscamingue	160	229	316	705	353
— ORPEX2	Bas-Saint-Laurent	-	-	-	-	-
— ORPEX3	Capitale-Nationale	254	400	388	1 042	521
— ORPEX4	Centre-du-Québec	144	135	231	510	255
— ORPEX5	Chaudière-Appalaches	302	254	-	556	371
— ORPEX6	Côte-Nord	61	76	63	200	100
— ORPEX7	Estrie	228	184	171	583	292
— ORPEX8	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	159	99	93	351	176
— ORPEX9	Lanaudière	-	-	32	32	32
— ORPEX10	Laurentides	262	212	182	656	328
— ORPEX11	Laval		311	309	620	413
— ORPEX12	Mauricie	111	100	159	370	185
— ORPEX13	Montréal	219	240	173	632	316
— ORPEX14	Montréal	167	120	133	420	210
— ORPEX15	Montréal	-	-	231	231	231
— ORPEX16	Montréal	274	301	283	858	429
— ORPEX17	Montréal	352	359	374	1 085	543
— ORPEX18	Montréal	-	212	248	460	307
— ORPEX19	Outaouais	-	-	-	-	-
— ORPEX20	Saguenay—Lac-Saint-Jean	-	-	-	-	-
	TOTAL	2 693	3 232	3 386	9 311	3 104

Source : Rapports annuels d'activités des organismes régionaux de promotion des exportations (ORPEX).

ANNEXE 2

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

En lien avec les constats des cibles 8 et 9, soit :

- Cible 8 : Soutien à des projets visant le renforcement de la capacité de commercialisation à l'exportation.
- Cible 9 : Soutien à des projets d'intensification de la présence sur les marchés d'exportation ou de développement d'affaires sur de nouveaux marchés.

Compléments aux constats relatifs à la cible 8

- Les projets soutenant le renforcement de la capacité de commercialisation à l'exportation, soit 34 % des 3 564 projets soutenus dans le cadre du PEX, ont consisté en l'une ou l'autre des activités suivantes :
 - L'embauche d'un spécialiste en développement de marchés hors Québec;
 - L'élaboration d'un plan d'affaires international ou d'un diagnostic à l'exportation;
 - L'acquisition de connaissances en développement de marchés (coaching);
 - L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de commercialisation en ligne;
 - Une étude de marché.

Compléments aux constats relatifs à la cible 9

- Les projets visant l'intensification de la présence sur les marchés d'exportation ou le développement d'affaires sur de nouveaux marchés, soit 66 % des 3 564 projets soutenus dans le cadre du PEX, ont consisté en l'une ou l'autre des activités suivantes :
 - La réalisation d'activités de promotion des affaires à l'étranger comprenant : la participation à une foire commerciale, la réalisation d'une mission de prospection, l'accueil d'acheteurs ou de partenaires étrangers et d'autres activités de commercialisation;
 - Des démarches en vue d'obtenir un contrat hors Québec, par appel d'offres ou sur invitation;
 - Des démarches visant l'établissement d'un partenariat à l'étranger;
 - Le recrutement d'un agent ou distributeur;
 - Une démarche d'implantation d'un bureau ou d'une filiale à l'étranger ou d'une coentreprise, ou d'acquisition d'une entreprise hors Québec dans la mesure où ce projet aurait des retombées économiques pour le Québec.

2.B DONNÉES DÉTAILLÉES DANS LE VOLET EFFICIENCE

En lien avec les constats de la cible 17 – Effet de levier

La ventilation des investissements (ou apports) supplémentaires à l'aide financière accordée dans le cadre du programme est évaluée sur la base du taux maximal de cumul des aides gouvernementales admissibles. Selon le volet du programme, ce taux est le suivant :

- PEX-entreprises : Taux maximal de cumul des aides gouvernementales établi à 50 % des dépenses totales. Cela signifie que 50 % du coût total des projets soutenus doit provenir de sources privées. Après avoir appliqué ce paramètre, le résultat est de 251,7 M\$ d'investissements de source privée, soit 50 % du montant de 503,4 M\$ correspondant au coût total des projets soutenus dans le cadre du PEX-entreprises.
- PEX-organismes : Taux maximal de cumul des aides gouvernementales établi à 70 % des dépenses totales, sauf pour ce qui est des OPRPEX, pour lesquels le taux de cumul peut atteindre 85 %.
- Pour les besoins de l'analyse, nous avons considéré qu'aucun investissement de source privée n'était généré par les projets des organismes. Ce paramètre permet d'éviter de surestimer le résultat. Après avoir appliqué ce paramètre, le résultat est de 0 \$ d'investissement de source privée, par rapport au montant de 40,0 M\$ correspondant au coût total des projets soutenus dans le cadre du PEX-organismes.

En lien avec les constats de la cible 18 – Ratio de rendement de la dépense publique.

Le modèle d'analyse s'appuie sur la théorie de l'utilité et des surplus économiques. Une explication détaillée du modèle est disponible [à cet emplacement, sur le site Internet du Ministère](#). L'analyse offre les deux résultats suivants : la valeur en dollars du surplus économique généré par le programme, équivalant à la somme des avantages économiques, et le ratio de rendement de la dépense publique, équivalant à la valeur du surplus économique divisée par la valeur des coûts économiques du programme. Le surplus économique évalué est équivalent aux avantages économiques, eux-mêmes équivalents aux retombées économiques du programme.

ANNEXE 2

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Les composantes du modèle d'analyse sont les suivantes :

- Les retombées économiques directes : Celles-ci correspondent à l'estimation du surplus du consommateur. Elles sont composées des apports directs de source privée dans les projets soutenus par le programme. L'analyse part du principe que les gains probables de productivité des entreprises sont au moins égaux à leurs apports dans les projets soutenus. Les données sont fournies par le système Clientis. Dans le cas présent, les apports de source privée correspondent à 67 % du coût total des projets soutenus dans le volet PEX-entreprises. Le coefficient de 67 % correspond à la moyenne des valeurs de 84 % et de 50 %, la valeur de 50 % étant le taux maximal de cumul des aides gouvernementales dans le projet. La valeur de 84 % est la réalité de ce que représente l'investissement supplémentaire à l'aide financière dans les projets. Par conséquent, l'aide financière du PEX représente dans la réalité 16 % du coût total des projets soutenus dans le volet PEX-entreprises.
- Les retombées économiques indirectes : Celles-ci correspondent à l'estimation du surplus du producteur. Elles sont composées de la valeur ajoutée produite par les entreprises, attribuable à l'effet du programme. Les salaires des employés des entreprises sont déjà inclus dans la valeur ajoutée, car les emplois sont des facteurs de production. Par conséquent, ils n'ont pas été ajoutés pour éviter le double comptage. La démarche d'évaluation de l'effet attribuable au programme a été la suivante :
 - Étape 1 : La donnée de base correspond aux ventes fermes des entreprises soutenues dans le cadre du PEX au cours de la période évaluée, établies à 2 048 M\$ (référence : cible 13 du présent rapport).
 - Étape 2 : L'évaluation 2017 du programme indique un effet net annuel de 3 % d'augmentation des ventes des entreprises (référence : [rapport PEX \[2017\], page 21](#)). Par conséquent, nous avons considéré que 9 % des ventes étaient attribuables au programme dans la période évaluée. Après avoir appliqué ce pourcentage de 9 %, le résultat indique 184 362 k\$ de ventes fermes attribuables au PEX.
 - Étape 3 : Le résultat calculé à l'étape des ventes indique l'effet sur les ventes. Toutefois, pour l'analyse, l'indicateur pertinent est la valeur ajoutée attribuable au PEX, qui correspond à une partie des ventes. Par conséquent, nous avons appliqué un coefficient correcteur au montant de 184 362 k\$ à l'aide du [tableau 22-10-0006-01 de Statistique Canada](#), qui indique la structure financière des entreprises. Le tableau indique que les bénéfices d'exploitation représentent 11 % des ventes. Nous avons appliqué ce coefficient aux 184 362 k\$, et le résultat est de 20 589 k\$ de valeur ajoutée attribuable au PEX.
- Les coûts économiques, qui incluent les éléments suivants :
 - L'aide financière accordée dans le cadre du PEX, soit 93 107 k\$, dont 81,7 M\$ dans le volet PEX-entreprises et 11,4 M\$ dans le volet PEX-organismes.
 - PEX-organismes : La totalité des investissements supplémentaires dans les projets soutenus dans le volet PEX-organismes. Le montant est de 28 621 k\$, soit la différence entre le montant d'aide financière accordé et le coût total des projets soutenus dans ce volet.
 - PEX-entreprises : Les investissements de source publique dans les projets soutenus, évalués à 17 % du coût total des projets. La structure financière des projets soutenus dans ce volet a été considérée comme suit : 16 % d'aide financière du Ministère, 67 % d'investissement de source privée et 17 % d'investissement de source publique.
- Le coût d'opportunité : Les dépenses publiques ne sont possibles que parce qu'il y a des recettes fiscales, donc prélèvement d'impôts et de taxes auprès des contribuables. Or, ces impôts et ces taxes modifient le comportement économique des contribuables : par exemple, plus l'impôt est élevé, moins ils vont consommer, ce qui entraîne un coût économique lié à l'imposition et à la taxation. Le coût d'opportunité vise à estimer ce coût économique. Pour ce faire, il suffit d'appliquer à tout dollar public dépensé un coefficient correcteur, appelé coefficient d'inefficacité de la taxation gouvernementale, fourni par les données du ministère des Finances du Québec. Pour la période évaluée, le coefficient est de 0,540. Ainsi, le coût réel d'une dépense publique de 100 000 \$ est de $100\,000 \$ \times (1 + 0,540) = 154\,000 \$$.

Le taux d'actualisation utilisé est de 6 %. L'actualisation permet de rapporter sur une même base des flux monétaires qui se produisent à des dates différentes. Cette opération est indispensable pour être en mesure d'effectuer des opérations arithmétiques sur les retombées et les coûts économiques observés.

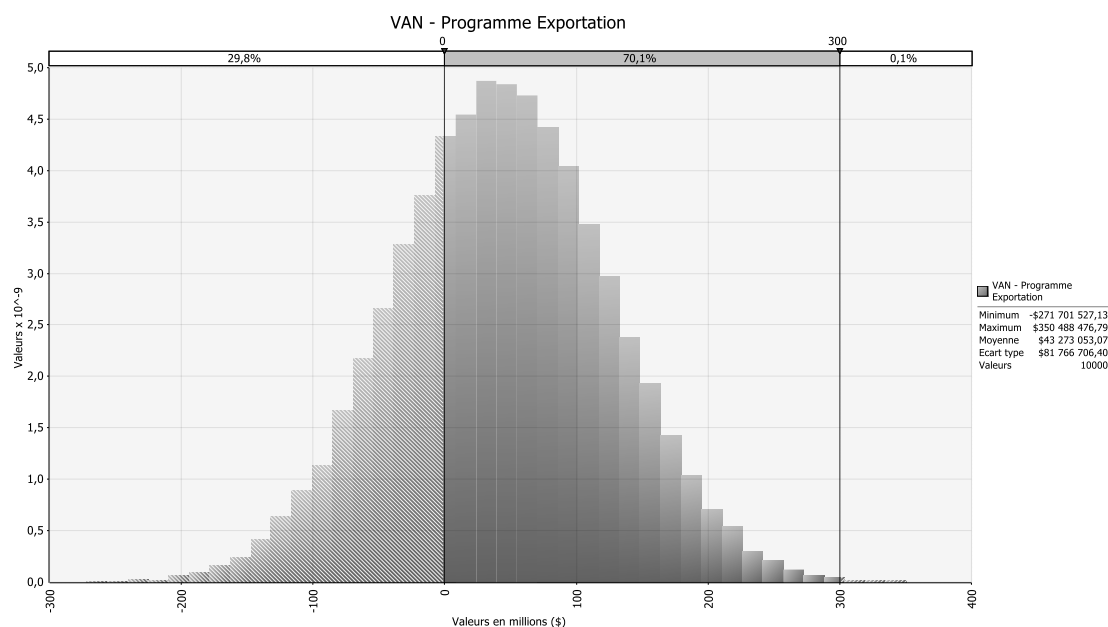
L'indice implicite des prix du PIB (IIPP) a été utilisé pour éliminer la composante inflationniste des flux monétaires.

ANNEXE 2

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Des analyses de sensibilité ont été réalisées à l'aide de la méthode Monte-Carlo afin de vérifier la robustesse des résultats obtenus par nos analyses.

Le degré de confiance des résultats de l'évaluation économique est de 70 %, ce qui confirme une fiabilité acceptable des résultats de l'analyse. Le degré de confiance a été vérifié à l'aide d'une analyse de sensibilité basée sur la méthode Monte-Carlo et réalisée au moyen du logiciel @Risk. Le résultat est présenté dans le graphique ci-dessous :



L'analyse Monte-Carlo indique que la probabilité d'une valeur actuelle nette (VAN) inférieure à zéro (et par conséquent, d'un ratio de rendement de la dépense publique inférieur à 1) est de 30 % seulement lorsqu'on remplace les paramètres incertains par leurs valeurs probables les plus basses. Les 10 000 scénarios analysés indiquent que dans tous les cas, la VAN est supérieure à 0. Par conséquent, dans aucun des scénarios, le ratio de rendement de la dépense publique ne peut être inférieur à 1.

Les paramètres de sensibilité considérés sont les suivants :

- L'IIPP, dont la plage de valeurs peut aller de 1,02 à 1,06. Il est utilisé pour convertir les dollars nominaux (ou courants) en dollars enchaînés (ou réels).
- Le taux d'actualisation, dont la plage de valeurs peut aller de 3 % à 8 %.
- Le coefficient d'inefficacité de la taxation, dont la plage de valeurs peut aller de 0,52 à 0,55.
- La valeur des investissements de source privée dans PEX-entreprises, dont l'écart-type entre la plus basse valeur possible et la plus haute valeur possible est de 84 989 k\$.
- La valeur des investissements de source publique dans PEX-entreprises, dont l'écart-type entre la plus basse valeur possible et la plus haute valeur possible est de 50 101 k\$.

LES LIMITES DE L'ANALYSE

L'analyse comporte des limites :

- Comme la période d'évaluation est de trois ans, les répercussions futures des projets en cours de réalisation dans le cadre du programme ne sont pas prises en compte. Toutefois, les retombées économiques de projets antérieurs qui se manifestent pendant la période évaluée sont prises en compte.
- L'analyse ne prend pas en compte les externalités positives pour la société occasionnées par les activités de mobilisation et de concertation des projets du programme. Ces effets sont difficilement quantifiables.
- L'analyse ne permet pas de capter les retombées économiques potentielles du PEX-organismes, ce qui pourrait entraîner une sous-estimation du résultat. En ce sens, l'analyse est conservatrice.

